



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ABOMEY - CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

MÉMOIRE DE SECOND CYCLE POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME
D'ADMINISTRATEUR EN PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

La planification participative locale : mise en œuvre des Plans de Développement Villageois dans la commune de Natitingou.

REALISE ET SOUTENU PAR :

TINEPONANTI Kouakou Brice Tèbafèti

SOUS LA DIRECTION DE

MAITRE DE STAGE

Ousmane TOGOU

Spécialiste de Formation en

Gestion à la Base du PNDCC

DIRECTEUR DE MEMOIRE

Albert ATTOLOU

Sociologue-Aménagiste

Maître-Assistant des Universités du CAMES

ENAM/ UAC

avril 2012

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : **Epiphane SOHOUENOU**

Vice-président : **Sègla LIHOUSSOU**

Membre : **Noukpo AGOSSOU**

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme étant propres à leur auteur.

DEDICACE

Je dédie ce mémoire :

- *A mon feu père pour les conseils et nombreux sacrifices consentis pour nous;*
- *A ma mère, pour tes conseils, tes prières et l'immense affection dont tu nous combles.
Puisse le Seigneur t'accorder longue vie ;*
- *A mon grand frère l'Abbé Aimé et à mes sœurs Véronique, Sylvie, Esther et Raïssa.
Que ce travail soit pour vous un symbole de détermination ;*
- *A mon Cher fils Carlos, ce travail est aussi le tien.*
- *A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail.*

REMERCIEMENTS

- *A Dieu tout puissant qui ne cesse de me combler;*
- *A mon Directeur de Mémoire, Monsieur Albert ATTLOU qui malgré toutes ses préoccupations a accepté diriger ce travail ;*
- *A Monsieur Franck TIGRI pour avoir accepté m'accueillir au sein du PNDCC pour mon stage ;*
- *A mon Tuteur de stage, Monsieur Ousmane TOGOU qui en dépit de ses innombrables occupations, a accepté de nous encadrer tout au long de notre stage ;*
- *A tout le personnel du SEP-PNDCC, qui m'a offert un séjour très agréable dans leurs services;*
- *A tout le personnel de la mairie de Natitingou;*
- *A tous les enseignants de l'ENAM ;*
- *A tous les stagiaires du SEP-PNDCC ;*
- *A tous mes camarades et amis de l'ENAM ;*
- *A tous ceux qui, à un moment donné de la vie m'ont voué un amour sincère et franc.*

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADC : Agent de Développement Communautaire ;

ADV : Associations de Développement Villageoises ;

AGR: Activités Génératrices de Revenues ;

APDC : Agent Porteur de Développement Communautaire ;

CFTC: Comité Technique de Fourniture de Service et de Conseil ;

CTMO: Comité Technique de Mise en Œuvre ;

CNDCC: Comité National de Développement Conduit par les communautés ;

DCC : Développement Conduit par les Communautés

EPP/ EPB : Evaluation Participative de la pauvreté et des Besoins

PNDCC : Projet National de Développement Conduit par les Communautés ;

PPL : Planification Participative Locale

FGB : Formation en Gestion à la Base ;

IDA : Association International de Développement ;

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;

SE: Secrétariat Exécutif ;

SE-PNDCC : Secrétariat Exécutif du PNDCC :

UVS: Unités Villageoises de Santé.

S/FGB : Spécialiste de Formation en Gestion à la Base

PDV : Plan de Développement Villageois

LISTE DES TABLEAUX

Liste	Pages
Tableau 1 : Nombre de villages par arrondissement	14
Tableau 2 : Regroupement des problèmes spécifiques par problématiques	30
Tableau 3 : Données sur les causes probables de la faible diffusion des EPP/EPB et PDV	53
Tableau 4 : Données collectées sur la motivation des organes de diffusion des EPP/EPB et PDV	54
Tableau 5 : Données sur les structures d'appui de la planification villageoise	54
Tableau 6 : Récapitulation des statistiques sur les questions 1.3 ;1.4 ;2.1	55
Tableau 7 : Appréciation du soutien à la promotion de la PPL	56
Tableau 8 : Données sur les causes probables de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées	57
Tableau 9 : les différentes techniques de mobilisation des ressources internes et externes	59
Tableau 10 : Données sur l'existence des groupes d'entraide et de prestation	60
Tableau 11 : Données sur l'aide à la mobilisation des ressources	60
Tableau 12 : Données sur le suivi évaluation des PDV	61
Tableau 13 : Données sur les stratégies de mobilisation des ressources extérieures aux villages	62
Tableau 14 : Degré de pertinence des causes probables du faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie	63
Tableau 15 : Données sur le niveau atteint par le diagnostic élaboré à l'occasion du PDC	64
Tableau 16 : les différents acteurs impliqués dans l'élaboration des PDV	65

LISTE DES GRAPHIQUES

Liste	Pages
Graphique n°1 : Données du tableau 3	53
Graphique n°2 : Données du tableau 8	58
Graphique n°3 : Données du tableau 14	64

GLOSSAIRE DE L'ETUDE

L'Association de développement est : « l'ensemble des personnes se réclamant d'une même affinité territoriale qui se préoccupe de la prise en charge du développement local » (AKPADO Laurenda Mémoire sur « contribution des élites modernes au processus de développement des localités rurales : cas de la commune de Tori-Bossito UDTB » 2005 P6).

La Décentralisation est un système d'administration qui consacre la dévolution du pouvoir aux populations à travers le développement participatif, l'assurance de la participation démocratique et de l'exercice du contrôle sur la prise de décision par les personnes concernées.

Selon WALINE, la décentralisation est le transfert des pouvoirs de décision à des autorités librement élues par les intéressés eux-mêmes à qui on a reconnu des intérêts distincts et la compétence de gérer eux-mêmes ou de faire gérer par leurs élus ces intérêts.

Le Plan est polysémique et change de signification selon les auteurs, les écoles et les domaines dans lesquels il est utilisé. D'une manière générale, un plan peut être défini comme étant un ensemble de projets, de mesures, de stratégies, de programmes exprimés implicitement ou explicitement dans un document en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs.

La planification participative locale est une approche concertée tendant à emmener les acteurs locaux à fixer leurs objectifs de

développement dont la réalisation suppose, d'abord, une mobilisation des ressources propres, puis, celle des partenaires. Selon R-L Ackoff « La planification consiste à concevoir un futur désiré et les moyens d'y parvenir »

Village / Communauté : Le terme communauté désigne un ensemble de personnes au sein duquel il existe un lien de solidarité entre personnes, basé sur un sentiment d'appartenance à un terroir, à une langue et à une culture commune, sur des intérêts et un destin commun. (Débora BOUKARY, Mémoire sur « la contribution des ADV au développement local de la commune de KOUANDE »).

Développement local : Selon la revue le FONTIER « le développement local est un processus par lequel les habitants d'un territoire et leurs institutions représentatives :

- identifient leurs richesses sociales, culturelles ;
- s'organisent pour les mettre en valeur, en tirer profit économique, en assurer la conservation et la maîtrise. »

Il ressort clairement de cette définition que le développement local est l'objectif principal de la décentralisation. Outre cet objectif, la démocratie à la base ou "local gouvernement" constitue aussi un objectif essentiel qui concourt au développement local.

RESUME

Le thème du présent travail est « Planification participative locale : mise en œuvre des plans de développement villageois dans la commune de Natitingou ». La commune de Natitingou connaît un faible niveau d'appropriation de la PPL par les acteurs locaux. Ceci se traduit par le faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV, l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées et le faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/PDV par la Mairie de Natitingou.

A cet effet, nous nous sommes assigné comme objectifs spécifiques d'évaluer l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDV, d'identifier la stratégie de mobilisation des ressources et de répertorier les différents acteurs et leurs rôles dans la planification du village.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons formulé les hypothèses suivantes : « Le faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV est dû à l'insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise » (Hypothèse N°1) ; « Les insuffisances dans la stratégie de mobilisation des ressources se trouvent à la base de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées. » (Hypothèse N°2) ; « L'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale explique le faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/ et PDV par la Mairie de Natitingou (Hypothèse N°3).

Suite à nos recherches, toutes ces hypothèses se sont vérifiées. La méthodologie adoptée se décline en partie théorique et empirique. Ainsi, les solutions que nous avons entre autre proposées pour la résolution des problèmes identifiés sont :

- L'allocation par le PNDCC d'un forfait aux ADC ;
- L'élaboration de sous-projets tenant compte des spécificités des partenaires techniques et financiers,
- l'implication toutes les personnes indispensables lors de l'élaboration des PDV et à l'étape de négociation avec les partenaires.

Notre étude vient ainsi proposer de mesures visant à rendre pratique et à généraliser les plans de développement villageois, afin d'amélioration des plans de développement communaux qui, depuis leur mise en œuvre connaissent de multiples imperfections.

SOMMAIRE
INTRODUCTION GENERALE
CHAPITRE PREMIER : CADRE DE L'ETUDE, CONSTATS DE STAGE, CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE ET VISION GLOBALE POUR SA RESOLUTION
Section 1 : Présentation du cadre de l'étude et restitution des constats de stage
Paragraphe 1 : Présentation du PNDCC et de la Mairie de Natitingou
Paragraphe 2 : Etat des lieux du SEPNDCC, de la Mairie et des communautés de Natitingou
Section 2 : ciblage de la problématique, spécification et vision globale de résolution de la problématique ciblée
Paragraphe 1 : ciblage de la problématique
Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de résolution de la problématique
CHAPITRE DEUXIEME: DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SUGGESTIONS
Section 1 : cadre théorique et méthodologie de l'étude
Paragraphe 1 : Objectifs et hypothèses, revue de littérature
Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude
Section 2 : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre
Paragraphe 1 : De la collecte des données à la vérification des hypothèses
Paragraphe 1 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre
CONCLUSION GENERALE
BIBLIOGRAPHIE
ANNEXES
TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Depuis 1961, la plupart des Etat africains se sont engagés dans la voie du développement planifié avec l'élaboration de plans de développement à différents niveaux.

Vers les années 1990, le vaste mouvement de démocratisation enclenché par l'Afrique et qui a donné naissance à la décentralisation a favorisé l'émergence de la planification au niveau local. Le Bénin, a ainsi connu depuis 2004 les PDC de première génération.

Pour rendre pratique le développement à la base, l'approche Développement Conduit par les Communautés qui a vu le jour à la fin des années 1970 a commencé par être expérimentée au Bénin au cours de l'année 2004. En effet, comment faire pour que les grands programmes sectoriels dans les domaines prioritaires (Education, Santé, Hydraulique, etc..) jusque-là planifiés verticalement par les départements ministériels soient pertinents par rapport aux besoins des populations et cohérents avec les attributions qui sont maintenant celles des collectivités territoriales dans le cadre des textes sur la décentralisation ? Comment assurer que les financements conséquents mobilisés dans le cadre de ces grands programmes sectoriels soient mis en œuvre rationnellement par les autorités décentralisées compétentes désormais sur la plupart de ces questions dans le cadre d'un dialogue avec les administrations centrales qui en ont fait jusque-là un monopole ? Tels sont les défis que tente de relever cette nouvelle approche.

Dans cet ordre d'idées la Loi N^o 97-029 du 15 janvier 1999 a consacré en son article 87 l'obligation faite aux communes d'élaborer et d'adopter un plan de développement communal en vue de conforter le pouvoir de décision des élus dans le pilotage du développement local. De plus, grâce au concours de l'Etat et de la banque mondiale, il a été mis en

œuvre, depuis 2005, dans plusieurs communautés rurales du pays, des Plans de Développement Villageois (PDV) élaborés avec l'assistance du Projet National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC).

Bien que le village ne dispose pas de personnalité juridique, des expériences d'élaboration de documents de planification avaient eu lieu de par le passé dans certaines communautés. Il s'agit d'une part des plans de travail des Unités Communautaires de Développement (UCD) initiées dans le cadre des expériences de développement communautaire appelé Minimum Social Commun (MSC) démarrées à partir de 1996. Ainsi a-t-on noté qu'au niveau de certains villages, il a été élaboré le « plan triennal de développement à base annuelle des Unités Communautaires de Développement. D'autre part, il y a le document de base « Approche participative au niveau village pour des actions de développement rural : diagnostic global » produit par le Ministère du développement rural en 1997. Aussi, le système des Nations Unies, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a-t-il mis en place un projet dénommé « Village du millénaire », dont le but est de réduire la pauvreté par l'accroissement des infrastructures et du capital humain tout en favorisant l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. Le Bénin éligible au projet village du millénaire a intérêt à faire fonctionner les communautés sur la base de PDV.

En dépit des multiples efforts accomplis pour faire participer les populations et leurs leaders dans la formulation de leurs projets de développement local, beaucoup reste encore à faire en matière de planification communale et surtout villageoise.

Dans la commune de Natitingou qui fait partie des communes ciblées par le PNDCC, 39 villages disposent chacun d'un PDV, mais il est aisé

de constater qu'un certain nombre de problèmes se posent à la planification villageoise dans la commune de Natitingou à savoir :

- ✓ Faible niveau de diffusion des EPP/ EPP et PDV ;
- ✓ Insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées
- ✓ Faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/PDV par la Mairie de Natitingou.

A cet effet, en vue de contribuer à une meilleure appropriation de la planification participative locale, notre mémoire s'articulera autour de deux(2) centres d'intérêt :

- ✓ Dans le premier centre d'intérêt, nous partirons des observations de stage à la vision globale de résolution de la problématique de la mise en œuvre des PDV dans la commune de Natitingou.
- ✓ Enfin le deuxième centre d'intérêt ira du cadre théorique de l'étude aux conditions de mise en œuvre des solutions pour accroître le niveau d'appropriation de la PPL dans la commune de Natitingou.

**CHAPITRE PREMIER : CADRE DE L'ETUDE, CONSTATS DE STAGE,
CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE
ET VISION GLOBALE POUR SA RESOLUTION**

Section 1 : Présentation du cadre de l'étude et restitution des constats de stage.

Dans cette partie, nous présentons le cadre de l'étude d'une part et la restituons des constats de stage d'autre part.

Paragraphe 1 : Présentation du cadre de l'étude.

Notre étude a pour cadre la Commune de Natitingou ; ce qui nous a conduit à effectuer un stage au Secrétariat exécutif du PNDCC.

I- APERÇU GENERAL SUR LE PNDCC.

Nous présentons d'abord le PNDCC à travers son historique et son cadre juridique. Ensuite nous présentons son cadre institutionnel et son fonctionnement.

1.1. Historique et cadre juridique du PNDCC

Pour une meilleure compréhension du PNDCC, nous abordons d'abord son historique et son cadre juridique.

1.1.1. Historique du PNDCC

Le PNDCC est le projet national d'appui au développement conduit par les communautés financé conjointement par l'Etat béninois et par l'Agence Internationale de Développement (AID). La matérialisation de ce partenariat par la signature du Don H128 et de l'accord de Crédit N° 3390 est intervenue le 4 novembre 2004. Ce qui a permis le démarrage effectif des activités du projet le 1er juillet 2005.

Depuis sa création, le PNDCC s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté à travers la responsabilisation des communautés dans la conduite de leur propre développement. Ainsi, son objectif principal est de promouvoir

l'approche DCC au niveau des ministères sectoriels, des communes et des communautés villageoises en restant dans la logique de la déconcentration sectorielle et de décentralisation.

Le projet est mis en place pour une durée de cinq ans et pour un montant global de 65,87 millions de dollars US soit environ 34,35 milliards de francs CFA et intervient dans mille cinq cent quinze villages (1515). Ces villages ont été ciblés dans toutes les communes du Bénin à l'exception de celles à statut particulier sur la base des critères de pauvreté établis par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

Autrefois placé sous la tutelle du Ministère d'Etat Chargé de la Planification et du Développement (MECPD), le projet est, depuis 2006, placé sous la tutelle du Ministère de la Micro Finance, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MMFPMEEJF).

1.1.2.cadre juridique du PNDCC

L'institution du PNDCC est régie par des textes et documents qui facilitent son fonctionnement :

- l'accord de financement entre le Gouvernement du Bénin et l'IDA signé le 4 novembre 2004 ;
- les lois et textes sur la décentralisation ;
- le décret complémentaire du 09 août sur la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- la loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, promulguée le 12 février 1999 ;
- les directives de passation des marchés et des décaissements ;

- le document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2003-2005 ;
- la lettre de politique générale de Développement Conduit par les Communautés signée par le Gouvernement le 13 août 2004 ;
- le Rapport d'Evaluation de Projet (REP) du 9 septembre 2004 qui identifie notamment les objectifs et les résultats attendus avec leurs indicateurs, les composantes du Projet, les dispositions techniques et financières de mise en œuvre et les mécanismes de ciblage ;
- le manuel d'exécution ;
- le manuel de procédures administratives, financières et comptables.

1.2. Cadre institutionnel et composantes du PNDCC

1.2.1. Cadre institutionnel

La mise en œuvre du PNDCC est assurée grâce à trois organes internes à savoir : le Comité National de Développement Conduit par les Communautés (CNDCC), l'Agence Fiduciaire et le SEP (Secrétariat Exécutif du Projet)

✓ Le Comité National de Développement Conduit par les Communautés (CNDCC),

Le CNDCC est l'organe chargé de l'orientation, la supervision, la coordination générale, et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet. Il est responsable de la cohésion de tous les projets, et actions inscrits dans l'approche DCC au Bénin. Il est également responsable de la supervision et de l'exécution du PNDCC. Sa composition reflète la dimension multisectorielle et multilatérale du projet.

✓ **L'Agence de Financement des Initiatives à la Base (AGeFIB)**

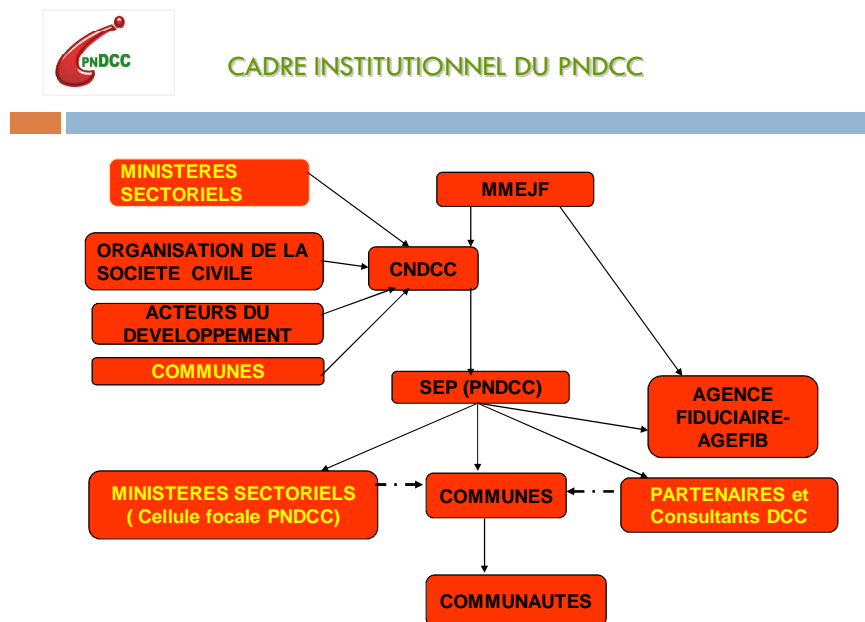
L'AGeFIB est non seulement le prestataire du SEP pour les services de gestion fiduciaire mais aussi elle assure aussi la mobilisation et la canalisation vers les groupes cibles les fonds disponibles au niveau du pouvoir public et de tout autre organisme de développement.

✓ **Le secrétariat Exécutif du projet (SEP)**

Créé par l'arrêté N° 47/MCPPD/DC/SGM/SA du 31 décembre 2004 du Ministère d'Etat Chargé de la Planification et du Développement portant création, attribution, composition et fonctionnement de la structure, le Secrétariat Exécutif du PNDCC (SE-PNDCC) comprend :

- un Secrétaire Exécutif (SE) ;
- un Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA) ;
- un Responsable du Programme des Projets Communaux Communautaires (R- PPCC) ;
- un Responsable du Programme de Micro-Finance (R- PMF) ;
- un Responsable du Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (R- PRCI) ;
- un Spécialiste en Formation et en Gestion à la Base (S- FGB) ;
- un Spécialiste Suivi Evaluation (S- SE) ;
- un Auditeur Interne (AI) ;
- un Secrétariat Particulier (SP).

Figure 1 : Cadre institutionnel du PNDCC



Source : SEP

1.2.2. Composantes du PNDCC

Quatre composantes sont prévues à l'origine pour atteindre les objectifs :

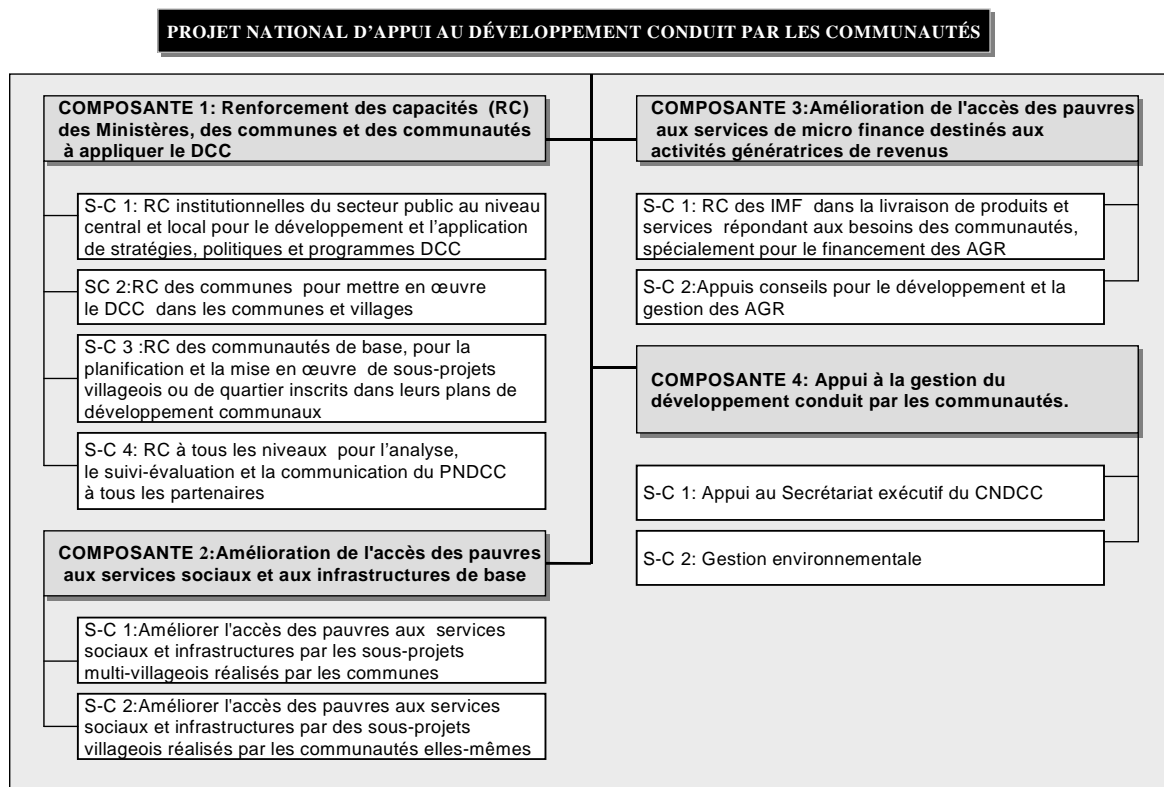
Composante 1 : Renforcement des capacités des ministères, des communes et des communautés pour la mise en place du DCC ;

Composante 2 : Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures de base;

Composante 3 : Amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers pour leurs activités génératrices de revenus ;

Composante 4 : Appui à la gestion du DCC.

Figure N°2 : Les composantes du PNDCC



Source : SEP, Manuel d'exécution du PNDCC, avril 2005

Alors qu'une cinquième composante dénommée filets sociaux au Bénin¹ est en cours de validation, notre étude a porté sur la composante 2, à savoir "l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures de base".

II- PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NATITINGOU

2.1. Situation géographique

2.1.1. Localisation

La commune de Natitingou est située au centre du département de l'Atacora, au Nord-Ouest du Bénin. Elle couvre une superficie de 3.045 km² soit 12,8% de la superficie totale du département. Elle est limitée au

¹ Axe d'intervention pour renforcer la politique de protection sociale du gouvernement béninois suite à la 11^{ème} mission de supervision des activités du PNDCC par la Banque Mondiale qui a eu lieu courant juin 2010

Nord par les communes de Toucountouna au Nord, de Kouandé au Sud et à l'Est et par celle de Boukoumbé à l'Ouest.

2.1.2. Nombre de Villages par communautés

La commune de Natitingou compte 09 arrondissements décomposés en 65 villages.

Tableau 1 : Nombre de villages par arrondissement

Arrondissement	Nombre de villages et quartiers de ville
Natitingou I	06
Natitingou II	06
Natitingou III	07
Péporiyakou (IV)	07
Kotopounga	09
Kouandata	05
Perma	09
Tchoumi-Tchoumi	05
Kouaba	11
TOTAL	65

Source : Nos recherches Décembre 2010

2.2. Historique, peuplement et religion

2.2.1. Historique

Le nom de la ville de Natitingou lui a été donné par les missionnaires. Il provient de "Nantibatingou" : le pays de ceux qui écrasent des céréales, en langue waama.

2.2.2. Peuplement

La commune compte 75 622 habitants² dont 58 % vivent dans les arrondissements urbains et 42% en milieu rural. La commune est

² RGPH 2002

habitée par une multitude d'ethnies dont les plus importantes sont les Bètammaribè et les Waama, mais aussi des communautés de Bariba, de Dendi, de Yorouba, de Natimba etc. Nous avons une dominance de la population jeune qui est fortement mobile.

2.2.3. Religion

Les religions les plus pratiquées sont respectivement l'animisme, le christianisme et l'Islam.

2.3. Caractéristiques physiques

2.3.1. Le relief

La commune de Natitingou est caractérisée par un relief composé surtout de la chaîne de l'Atacora, de plateaux et de collines dont les vallées se présentent souvent en pente forte. C'est ce beau relief accidenté qui offre la proximité de la Réserve naturelle de la Pendjari ainsi que des valeurs culturelles, comptant pour principales attractions touristiques de la commune.

2.3.2. Le climat

Le climat de la région est de type soudano-guinéen caractérisé par deux saisons : une saison pluvieuse qui dure 6 mois (mai à octobre), et une saison sèche de novembre à avril, marquée par l'harmattan, un vent sec et frais du Sahara. La température moyenne est d'environ 27°C, avec des variations de 17°C à 35°C pendant l'harmattan. Natitingou enregistre jusqu'à 1400 mm d'eau par an. Les plus fortes quantités d'eau sont enregistrées au cours des mois d'août et de septembre.

2.3.3. Sols

Les sols sont généralement latéritiques, gravillonnaires, caillouteux, sablonneux, argileux. Ils sont pour la plupart lessivés ce qui a considérablement réduit leur fertilité à cause de la forte dégradation dont ils sont objet. Les techniques culturales inadaptées et la faible capacité de gestion des eaux ont contribué à cette dégradation avancée des sols. Les conflits fonciers existent et sont généralement réglés à l'amiable. La rotation des cultures et la jachère sont des techniques de régénérescence des sols connues et pratiquées par les populations.

2.3.4. Végétation et faune

La végétation caractéristique est la savane arborée, arbustive et herbacée dominée par des espèces ligneuses comme le néré, le karité, le baobab, le faux acajou, le tamarinier, le kapokier, le caïlcédrat, et le rônier. La forêt est en voie de disparition. La faune comprend quelques biches, des singes, des reptiles, des lapins, de petits rongeurs et une diversité d'oiseaux.

2.4. Informations sur les activités économiques

2.4.1. Tourisme

Les montagnes invitent à des randonnées pédestres et aux baignades dans la cascade naturelle de Kota. Les habitats originaux des Bètammaribè appelés « tatas », véritables châteaux forts construits de terre, de bois et de paille, attirent de nombreux touristes.

La ville de Natitingou dispose d'un potentiel d'infrastructures d'accueil touristique important (hôtels, restaurants, guides touristiques) et reste

ainsi le lieu de départ idéal pour organiser des excursions dans le Parc de la Pendjari où les passionnés de la faune sauvage se trouveront comblés.

2.4.2 Agriculture, artisanat, commerce

L'agriculture traditionnelle occupe la majorité de la population (culture de maïs, igname, sorgho, mil etc.), cependant l'artisanat et le commerce prennent également une place de plus en plus importante dans l'économie de la commune. La transformation de produits agricoles est aussi une source de revenus non négligeable, notamment pour les femmes.

L'existence d'une mine d'or et des carrières de pierres ornementales constitue également des potentialités considérables pour le développement économique de la commune.

2.5. Présentation des organes et services communaux

La Mairie de Natitingou comprend deux organes : le Maire qui est l'organe exécutif et le conseil Communal qui est l'organe délibérant.

La Mairie de Natitingou comprend 07 services et 22 bureaux, conformément à l'arrêté N°61-3/04/MCN/SG/SGA/SA du 26 janvier 2006 portant création, organisation, fonctionnement des bureaux des services de la mairie. On distingue :

- le Service de l'Administration Générale (SAG) ;
- le service des affaires Financières (SAF) ;
- le service Technique (ST) ;
- le Service Développement Local et Planification (SDLP) ;
- le Service Social(SC) ;
- le service Etat Civil et Population (SECP) ;

- le Service Analyses et planification Economique (SAPE);
- le Secrétariat Général (SG) qui assure la coordination de tous les autres services et divisions.

Lors de nos investigations, nous nous sommes intéressé au Service Développement Local et Planification (SDLP), compte tenu du fait qu'il assure la coordination des actions de développement dans la commune. Il agit en collaboration avec le Chargé DCC. Le chargé DCC, est un poste créé par le PNDCC en vue d'assurer une coordination des actions de développement Conduit par les Communautés dans la commune. C'est en quelque sorte le répondant du PNDCC au niveau de la commune.

2.6. Présentation des Associations de Développement Villageoises (ADV) et de leurs organes.

L'ADV est une association regroupant tous les membres d'une communauté villageoise, avec pour mandat l'identification des priorités du village, leurs planification, et l'approbation du plan de développement du village.

La formation d'une ADV est l'une des conditions que doit remplir la communauté ciblée, afin de bénéficier du financement de sous-projets, et de service d'appui technique pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR). En effet, les ADV sont mises en place après mobilisation de la communauté par la commune. Elles sont composées de toutes les couches sociales au sein du village (hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux...). Elles ont à leur tête un bureau de sept personnes, dirigé par un président. L'ADV est une association dotée de personnalité juridique, lui permettant de recevoir des fonds, et d'agir en son nom, selon les dispositions du Décret du 09 août 2004, modifiant

la loi sur la maîtrise d'ouvrage déléguée, loi n°20 01-07 du 09 mai 2001 portant maîtrise d'ouvrage public, afin de permettre aux communautés villageoises d'acquérir la capacité de recevoir la délégation des autorités communales, pour l'exécution de projet d'intérêt villageois. Cette loi confère aux associations villageoises, la capacité juridique d'assumer les responsabilités de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le bureau de l'ADV a pour mission de préparer et de soumettre, les demandes d'accès aux services de base à la commune pour financement, préparer et soumettre les demandes de services de conseil technique pour financement, de gérer les financements, et de mobiliser la contribution de la communauté. Le bureau de l'ADV est responsable devant la communauté de l'exécution de l'ensemble des sous-projets financés dans le village.

Il est créé au sein de l'ADV des organes de contrôle tel que le Comité Technique de Mise en Œuvre (CTMO), qui a pour mission de suivre les activités des ADV, dans le cadre de la mise en place de sous-projets (appel d'offre pour la mise en place d'une infrastructure, attribution et passation des marchés.....). Le Comité Technique de Fourniture de Service et de Conseil (CTFC), qui a pour rôle de contrôler les activités de l'ADV en ce qui concerne la fourniture de service et de conseil technique.

Par ailleurs, les Agents Communautaires de Communication et d'Animation (ACCA) ont pour rôle la sensibilisation, et la communication des populations sur les activités des ADV.

Enfin Les ADV sont aussi assistées par les ADC (Agent de Développement Communautaire) qui ont pour mandat d'encadrer un ensemble de communautés tout au long du processus de préparation et d'exécution de leurs sous-projets.

Depuis la mise en place des ADV dans la commune de Natitingou, nombre d'activités ont été conduites, et de nombreux sous-projets ont été mis en œuvre à savoir : la construction de modules de (03) classes plus Bureau, magasin et équipements à Kouaterna et à Tignanpéti ; d'unité villageoise de santé (UVS) à Tagayé et à Yètapo etc.

Les ADV reçoivent différents types de formations conçues à travers des modules mis en place par le PNDCC. Ces formations sont assurées sur le terrain par les formateurs en gestion à la base (FGB) et les agents porteurs de développement (APDC).

La commune de Natitingou compte trente neuf (39) Associations de Développement Villageoises (ADV) réparties dans les neuf (09) arrondissements.

Paragraphe 2 : Etat des lieux du SE-PNDCC, et de la Commune de Natitingou

I- ETAT DES LIEUX DU SE-PNDCC

1.1. Les principales activités du SEP

Les activités du PNDCC englobent :

- la promotion et l'animation ;
- l'identification des besoins et des solutions possibles ;
- la sélection avec les bénéficiaires des activités à proposer pour financement ;
- le montage avec les bénéficiaires du dossier d'une micro réalisation ;
- l'appui conseil et la formation ;
- le suivi et le contrôle.

La réalisation des nombreuses tâches contenues dans ces activités est assurée par un petit nombre de cadres. Pour cela, ces derniers sont

souvent submergés par le travail. Malheureusement le système ne prévoit pas le recrutement d'assistants. En conséquence, ils sont obligés de travailler à des heures irrégulières, même les week-ends. Ce qui est important c'est l'atteinte des résultats et non le respect des horaires préétablis. Néanmoins, il est souvent organisé entre cadres ou avec d'autres personnes extérieures, des réunions auxquelles tout le monde doit assister. En dehors des réunions, la conduite d'une mission constitue également une contrainte à laquelle les cadres doivent s'astreindre. Comme une mission nécessite des moyens, le SEP dispose ainsi de matériels de travail adaptés (bureau, moyens roulant et matériel informatique..). De même, en vue d'assurer une meilleure diffusion de leurs activités, le SEP dispose d'une connexion et d'un site internet fréquemment visité.

1.2. Les activités à la FGB

Dans le processus de mise en œuvre du DCC, il faut faire remarquer la place capitale de la FGB qui constitue le socle sur lequel repose tout processus de renforcement des capacités des acteurs impliqués.

Ainsi donc, tout au long de notre stage, nous avons été suivi par le Spécialiste de la Formation en Gestion à la Base. Les attributions de ce spécialiste sont contenues dans le Volume 1 du manuel d'exécution du Projet. Ses attributions concernent la sélection et le recrutement des formateurs seniors et juniors, et des animateurs de la FGB, qui seront confiés à l'Agence Fiduciaire, avec pour activités l'appui aux formateurs, l'assistance technique des formateurs seniors et juniors, l'assistance technique pour l'illustration et la traduction de fascicules pour chaque module de formation , l'impression et l'édition des fascicules et matériels

de formation ; la saisie informatique des données sur l'état d'avancement des formations, et des voyages de travail.

A cet effet, des guides illustrés, des fascicules, et des matériels de formation à l'endroit des différents formateurs, pour les différents modules de formation sont conçus par le Spécialiste de Formation en Gestion à la Base (S-FGB). La réalisation de ces différentes attributions nécessite que des moyens aussi bien matériels que logistiques soient mis à sa disposition. Le constat est que le S-FGB travaille dans des conditions acceptables. Il dispose d'un bureau espacé, bien ventilé, et du matériel de bureau adapté à sa mission.

II- ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE NATITINGOU ET DES ADV

2.1. Au niveau de la Commune de Natitingou

Nos investigations se sont également déroulées dans la commune de Natitingou où nous avons pu noter que plusieurs partenaires au développement ont choisi la commune comme base pour leurs interventions dans toute la région.

La commune est riche en ressources minières. On y retrouve le site aurifère de KOUATERNA, de PERMA, des carrières de pierres ornementales de KOTA, des carrières de sable. Cependant, on note une exploitation anarchique de ces ressources.

Compte tenu de la diversité des peuples qui cohabitent dans la commune de Natitingou, cette ville bénéficie d'une richesse culturelle à valoriser dans le tourisme.

L'agriculture constitue pour la commune le plus grand secteur pourvoyeur d'emplois. D'où l'utilisation de la technique de culture sur

brûlis, le développement de la culture du coton appauvrissent les sols, et réduisant les potentialités de la commune en terre cultivable.

La commune, a des problèmes **d'insuffisance de service et d'infrastructures dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la voirie** etc. En effet de nombreux établissements scolaires sont encore en bambou. Certains élèves sont souvent obligés de rester à la maison faute d'équipements scolaires. De même, certains accouchements continuent de se faire à la maison, soit à cause de l'inexistence de centre de santé, soit à cause de son éloignement des lieux de résidence. De plus, les pistes rurales dans les contrées de Natitingou sont impraticables, ce qui pose aux populations d'énormes problèmes de mobilité.

Dans l'administration communale en général, **il manque du personnel qualifié**. Nous nous sommes intéressé le Service de la Planification et de Développement local qui compte normalement quatre (03) divisions à savoir : la division Développement local, la division Planification et la division coopération décentralisée. Mais seul un (01) agent cumule actuellement toutes les fonctions de ce service.

Par ailleurs, nous avons noté au niveau de ce service que l'élaboration du PDC nécessite un diagnostic préalable qui est la résultante des évaluations participatives des besoins des communautés. Malheureusement, ces évaluations déjà faites sous la supervision du PNDCC ne sont pas suffisamment exploités. D'où l'apparition des éléphants blancs comme le marché de Péporyakou, dans le 4^{ème} arrondissement (voir photo ci-dessous). On peut donc parler d'une **faible exploitation des évaluations participatives de la pauvreté et des besoins effectués dans le cadre des PDV**.



Photo 1 : Marché de Péporyakou devenu éléphant blanc

Les bureaux de la Mairie de Natitingou sont restreints, sans système d'aération et ne disposent pas de matériels de bureau, et d'équipements informatiques adéquats pour assurer les fonctions qui lui sont dévolues. Ce qui ne favorise pas la bonne marche du travail. Nous pouvons alors dire que **la Mairie a des problèmes d'insuffisance de moyens matériels et logistiques.**

2.2. Au niveau des ADV

Natitingou faisant partie des communes d'intervention du PNDCC, sur les 65 villages administratifs dans la commune, 39 ont été ciblés, et des Associations de Développement Villageoise (ADV) ont été mises en place dans ces villages. Ainsi, une fois que le ciblage est terminé, le processus-dispositif suivant est mis en œuvre à travers les modules de formation suivants : Information Communication ; Organisation en Dynamique Communautaire (ODC) ; Evaluation Participative de la Pauvreté (EPP) ; Planification Participative d'un sous-projet communautaire ; Suivi-Evaluation participatif (SEP) ; Passation des

marchés communautaires (PMC) ; Gestion financière d'un sous-projet d'infrastructures communautaires, Gestion financière d'une Activité Génératrice de Revenus (GFAGR) ; Marketing ; et Maintenance des infrastructures et équipements communautaires (MAINT).

L'ADV constitue le noyau dur de la planification du développement villageois. Malheureusement, **toutes les communautés de Natitingou ne disposent pas d'ADV**. De plus celles qui en possèdent sont caractérisées par **l'analphabétisme de certains membres des ADV**.

Les étapes suivantes sont respectées au cours du processus de planification villageoise:

✓ La préparation

A ce niveau il est procédé en Assemblée villageoise à l'explication de l'organisation et de la dynamique communautaire (ODC). Mise en place d'un comité d'organisation chargé de convoquer tous les groupes socioprofessionnels du village. Information des communautés et des autorités sur la nécessité de réaliser l'EPP/EPB et PDV.

✓ Le diagnostic

A ce niveau il est d'abord procédé à l'identification des problèmes de la communauté à travers des focus-groups. Ensuite on organise une plénière pour la maturation des contraintes / potentialités et à la priorisation suivant des critères bien détaillés. Le résultat de cette phase est l'évaluation participative de la pauvreté et des besoins. Malheureusement **les EPP/EPB font l'objet d'une faible diffusion vers d'autres personnes et structures extérieures à la communauté**.

✓ Planification

Il s'agit ici de rechercher des actions à mettre en œuvre et de dégager sur une période de cinq (05) ans le Plan de Développement Villageois. Pour cela, on Planifie les sous-projets retenus dans le temps et on évalue les ressources nécessaires à leur réalisation ;

Il est nécessaire de vérifier si les besoins prioritaires identifiés sont pris en compte par le PDC. Dans le cas contraire, un plaidoyer est fait pour qu'ils le soient.

✓ Exécution

Une structure de coordination est créée et les membres de cette structure sont formés. La contribution des communautés est mobilisée et les différents projets sont exécutés. Non seulement la participation des communautés est très faible mais aussi la mobilisation des ressources extérieures est difficile. On peut donc parler d'une **insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées.**

✓ Evaluation

Il s'agit pour la communauté de faire un suivi participatif des activités planifiées en cours d'exécution. Ensuite, une évaluation – bilan est réalisée à la fin.

Le suivi n'est pas effectif pour la plupart des PDV mis en œuvre. **En effet les ADC et ACCA sont en nombre insuffisant pour l'encadrement des ADV. De plus on note une insuffisance de suivi par les ADV des sous projets à leur charge**

Bien l'ADC soit le consultant faisant partie de l'équipe de réalisation du PDV nous avons pu noter dans certaines communautés **une**

insuffisance de communication entre ce dernier et l'ADV, dans la mise en œuvre de la planification participative. Après cet état des lieux, nous avons procédé au ciblage de la problématique, et à la vision globale de sa résolution.

En vue de dégager la problématique, nous procéderons à un regroupement des problèmes précédemment identifiés.

Section 2 : Ciblage de la problématique, spécification et vision globale de résolution de la problématique ciblée.

Dans cette section, nous présentons dans un premier paragraphe, le ciblage de la problématique et dans un second temps la vision globale de résolution de la problématique.

Paragraphe 1 : ciblage de la problématique

Dans ce paragraphe nous procédons d'abord à l'inventaire des éléments de l'état des lieux de base, au regroupement des problèmes par problématique, au choix de la problématique et à la formulation du sujet

I- INVENTAIRE DES ELEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX DE BASE

1.1. Inventaire des atouts

- Le personnel du PNDCC est dévoué et maîtrise parfaitement la mise en œuvre du projet dans toutes ses composantes ;
- Le spécialiste en Formation et Gestion à le Base est ouvert et se prête à toutes nos préoccupations dans le cadre de notre stage ;
- Le PNDCC couvre environ 45% de l'ensemble des communautés du territoire national. Il s'agit en particulier des villages ciblés

comme les plus pauvres au sein des communes qui ne sont pas à statut particulier ;

- Le PNDCC a à son actif cinq (05) années d'expérience au service du développement conduit par les communautés elles-mêmes ;
- En plus des quatre composantes déjà existantes, de nouvelles composantes sont envisagées par le PNDCC ;
- La commune de Natitingou dispose d'un important potentiel agricole, touristique ainsi que les ressources minières telles qu'une mine d'or et carrières de pierres ornementales ;
- Plusieurs partenaires ont choisi la commune de Natitingou comme cible de leurs interventions dans la région.

1.2. Inventaire des faiblesses.

- L'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées ;
- Insuffisance de communication entre ADV et ADC ;
- Les ADC et ACCA sont en nombre insuffisant pour l'encadrement des ADV ;
- L'insuffisance de suivi par les ADV des sous projets à leur charge ;
- L'analphabétisme des membres des ADV ;
- L'insuffisance des services de base (éducation, santé.) ;
- L'insuffisance d'infrastructures de base (éducation, santé...) ;
- L'inexistence d'une bonne articulation entre PDV et PDC de première génération ;
- La faible exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie de Natitingou ;
- le faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV ;

- La Mairie de Natitingou souffre d'une insuffisance de cadres qualifiés.

II- REGROUPEMENT DES PROBLEMES PAR PROBLEMATIQUE, CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE ET FORMULATION DU SUJET

2.1. Regroupement des problèmes par problématique

Le regroupement par nature des différents problèmes spécifiques énumérés ci-dessus, nous permet d'identifier les problématiques suivantes :

Tableau 2 : Regroupement des problèmes spécifiques par problématiques

N°	Centre d'intérêts	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématique
1	Accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures de base	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des services de base (éducation, santé.) -Insuffisance d'infrastructures de base (éducation, santé...) 	Faible accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures de base	Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux, et infrastructures de base
2	Appropriation de la planification participative locale par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> -Le faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV. -L'inexistence d'une bonne articulation entre PDV et PDC première génération -Le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie de Natitingou -Insuffisance des 	Faible niveau d'appropriation de la planification participative locale dans la commune de Natitingou	Contribution à une meilleure appropriation de la planification participative locale dans la commune de Natitingou

		<p>ressources nécessaire au financement des activités planifiées</p> <p>-La Mairie de Natitingou souffre d'une insuffisance de cadres qualifiés</p>		
3	<p>Rôle des ADV dans la gestion des sous projets communautaires dans la commune de Natitingou</p>	<p>-Insuffisance de communication entre ADV et ADC ;</p> <p>-Les ADC et ACCA sont en nombre insuffisant pour l'encadrement des ADV</p> <p>-L'insuffisance de suivi par les ADV des sous projets à leur charge</p> <p>-Analphabétisme de certains membres des ADV</p>	<p>Faible capacité des ADV à gérer les sous-projets communautaires.</p>	<p>Contribution à une gestion efficace des sous-projets communautaires par les ADV.</p>

Source : *Elaboré par nous-même*

2.2. Choix de la problématique et formulation du sujet.

Bien que les problèmes identifiés lors de l'état des lieux de base et regroupés sous différentes problématiques soient assez importants à résoudre, notre choix ne peut porter que sur une seule.

Une bonne planification locale intègre en partie la gestion efficace des sous projets communautaires par les ADV, lors de la phase de suivi de l'exécution.

Il ne nous reste qu'à choisir entre :

- ✓ accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures de base et
- ✓ l'appropriation de la planification participative locale par les acteurs locaux.

Ainsi, nous avons choisi la problématique concernant l'appropriation de la planification participative locale par les acteurs locaux car elle est beaucoup plus proche de nos connaissances acquises en matière de planification dans le cadre de notre formation d'une part et présente un caractère plus urgent que l'accès aux services sociaux et infrastructures de base d'autre part.

Il convient à cet effet de se poser un certain nombre de questions sur :

- Le faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV ;
- Le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie de Natitingou ;
- L'inexistence d'une bonne articulation entre PDV et PDC première génération ;
- La Mairie de Natitingou souffre d'une insuffisance de cadres qualifiés
- l'insuffisance des ressources nécessaire au financement des activités planifiées ;

C'est pour apporter notre contribution à la résolution des problèmes spécifiques ci-dessus que nous proposons de mener la présente étude sous le thème : « **La Planification Participative Locale : mise en œuvre des plans de développement villageois dans la commune de Natitingou** ».

Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de résolution de la problématique.

I- SPECIFICATION DE LA PROBLEMATIQUE CHOISIE

La résolution du problème de l'exploitation des EPP/EPB par la Mairie permettrait également de solutionner le problème de l'inexistence d'une bonne articulation entre PDV et PDC première génération. Quant au problème de l'insuffisance de cadres qualifiés à la Mairie de Natitingou, il influence beaucoup plus le niveau communal que le niveau communautaire qui constitue le cadre de mise en œuvre des PDV. Il nous paraît pour cela indispensable de maintenir et de résoudre les trois problèmes spécifiques ci-après :

- le faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV élaborés au niveau des communautés ;
- l'insuffisance des ressources nécessaire au financement des activités planifiées ;
- le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie de Natitingou

II- VISION GLOBALE DE RESOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE CIBLEE

Notre approche de résolution est décomposée en trois (3) étapes :

- définition des objectifs, identification des causes et formulation des Hypothèses : Elle consistera à définir les objectifs de notre étude, situer les causes liées aux problèmes que nous avons relevés et les formuler clairement en hypothèses ;
- revue de littérature, enquêtes et vérification des hypothèses : Il s'agira ici de faire le point des connaissances sur les problèmes que nous étudions et dans le souci de garantir l'efficacité de notre

travail, de faire des investigations pour corroborer nos hypothèses et poser un diagnostic à notre étude tout en précisant ses limites ;

- approches de solutions et recommandations : Cette étape nous permettra de proposer des solutions idoines pouvant éradiquer les problèmes étudiés. Nous effectuerons en dernier lieu, des recommandations dans le sens de la mise en œuvre harmonieuse de celles-ci.

Après avoir procédé au ciblage de la problématique et établi une vision globale pour sa résolution, il convient d'élaborer le cadre théorique et méthodologique, de procéder aux enquêtes de vérification des hypothèses et de proposer des approches de solutions.

**CHAPITRE DEUXIEME: DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE
AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
DES SUGGESTIONS**

Section 1 : cadre théorique et méthodologie de l'étude

La résolution de la problématique ciblée passe par la formulation du cadre théorique d'une part et la définition d'une méthodologie de l'étude d'autre part.

Paragraphe 1 : cadre théorique

Le cadre théorique comprend la formulation des objectifs et hypothèse ainsi que la revue de littérature.

I- OBJECTIFS ET HYPOTHESES

L'objectif général seront déterminés par rapport au problème général et aux problèmes spécifiques.

1.1. Objectifs

L'objectif général nous permet de fixer des objectifs spécifiques puis de formuler les hypothèses en rapport avec chaque problème spécifique.

1.1.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'accroître le niveau d'appropriation de la PPL dans la commune de Natitingou.

1.1.2. Objectifs spécifiques

Ils seront formulés par rapport aux problèmes spécifiques :

- ✓ objectif spécifique n°1 : Evaluer l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDV (il concerne le problème spécifique n°1) ;
- ✓ objectif spécifique n°2 : Identifier la stratégie de mobilisation des ressources (il est relatif au problème spécifique n°2) ;

- ✓ objectif spécifique n°3 : Apprécier le rôle des différents acteurs dans la planification villageoise. (il a trait au problème spécifique n°3).

1.2. Causes et hypothèses de l'étude

En vue de la résolution des problèmes spécifiques identifiés nous ferons correspondre à chacun d'eux une cause supposée.

1.2.1. Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°1

Il a été identifié comme cause au niveau du problème spécifique n°1 l'insuffisance de l'appui à la promotion de la planification villageoise.

L'hypothèse spécifique n°1 peut donc être formulée de la manière suivante : Le faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV par les autorités villageoises est dû à l'insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise.

1.2.2. Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°2

L'Insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées nous inspire comme cause l'insuffisances dans la stratégie de mobilisation des ressources.

L'hypothèse spécifique n°2 peut à cet effet être formulée de la manière suivante : L'insuffisance dans la stratégie de mobilisation des ressources se trouve à la base de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées.

1.2.1. Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°3

Le faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/PDV par la Mairie de Natitingou nous inspire comme cause L'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale.

D'où l'hypothèse spécifique n°3 peut se formuler comme suit : L'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale explique le faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB et PDV par la Mairie de Natitingou.

Le tableau de bord suivant peut donc être présenté :

Niveaux d'analyse		Problématique	Objectifs	Causes (supposées être à la base des problèmes)	Hypothèses
Niveau général		(Problème général) Le faible niveau d'appropriation de la PPL par les acteurs locaux	(Objectif général) Contribuer à l'accroissement du niveau d'appropriation de la PPL dans la commune de Natitingou	-	-
Niveaux spécifiques	1	(Problème spécifique 1) Faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV.	(objectif spécifique 1) Evaluer l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDV	(Cause spécifique 1) Insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise	(Hypothèse spécifique 1) Le faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV est dû à l'insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise
	2	(Problème spécifique 2) Insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées	(objectif spécifique 2) Identifier la stratégie de mobilisation des ressources.	(Cause spécifique 2) Insuffisances dans la stratégie de mobilisation des ressources	(Hypothèse spécifique 2) Les insuffisances dans la stratégie de mobilisation des ressources se trouvent à la base de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées
	3	(Problème spécifique 3) Faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/PDV par la Mairie de Natitingou.	(objectif spécifique 3) Répertorier les différents acteurs et leurs rôles dans la planification du village.	(Cause spécifique 3) L'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale	(Hypothèse spécifique 3) L'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale explique le faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB et PDV par la Mairie de Natitingou

II- REVUE DE LITTÉRATURE

2.1. Exposé des contributions antérieures sur le problème du faible niveau de diffusion des EPP/ EPB

Il s'agira ici de faire le point des approches théoriques tendant à faciliter la diffusion des EPP/EPB.

La démarche participative proposée dans le cadre d'une planification décentralisée ne peut être assimilée à un simple exercice de recherche d'information destinée à satisfaire les besoins des planificateurs. Il est essentiel que celle-ci s'inscrive dans le processus global de renforcement de la gouvernance locale. Sinon, « le travail réalisé aura été un gaspillage de ressources, mais également il aura contribué à altérer un des atouts les plus précieux pour les actions de développement, à savoir les relations de confiance avec les populations locales».³

D'où la nécessité de se conformer à des méthodes assez claires. Le canevas type du processus d'élaboration du Plan de développement villageois, proposé par le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale (MPDEPPCAG) est constituée des six (06) phases suivantes :

- la phase préparatoire ;
- la phase de diagnostic participatif ;
- la phase de la planification ;
- la phase de la validation et de la popularisation ;
- la phase de mise en œuvre ;
- la phase de suivi évaluation.

³Bara Guéye, « Emergence et développement de la Méthode Active de Recherche et de Planification Participatives au Sahel : *acquis, contraintes et nouveaux défis* », IIED, 1999

Cette démarche implique un processus itératif : le diagnostic sera actualisé chaque année après l'évaluation-bilan des résultats des actions menées. Elle est résumée comme dans l'annexe 3 du manuel de procédure du PNDCC.

Parmi ces phases, la phase de diagnostic participatif est l'étape qui dure plus. Elle couvre environ quatre semaines et se réalise à son tour selon des étapes bien précises. Ainsi, Le modèle de diagnostic participatif en milieu rural proposé par la note technique NT^{O3} subdivise la phase de diagnostic participatif en trois sous-phases :

Phase 1 : Préparation et planification du diagnostic participatif ;

Phase 2 : Enquête sur le terrain ;

Phase 3 : Synthèse et présentation des résultats du diagnostic participatif. Le rapport du diagnostic participatif est finalisé et mis à la disposition de toutes les institutions (Gouvernement, bailleurs de fonds) impliquées dans l'EPP. Cette mise à disposition peut se faire dans le cadre d'atelier, de colloque ou par la publication des résultats du diagnostic participatif.

Selon le manuel de procédure du PNDCC, l'évaluation participative de la pauvreté (EPP) est un exercice exploratoire menée avec les communautés pour apprécier l'état de pauvreté de leur localité. Elle nécessite, Selon GHANDI M. la participation effective de toute la communauté. Voilà pourquoi il dit : « ce que vous faites pour moi, mais sans moi, vous le faites contre moi ».

Cet exercice doit permettre aux populations de faire ressortir leur perception de la pauvreté dans leur milieu ainsi que la façon dont elles ressentent ses manifestations. Cette évaluation conduit à l'évaluation

participative des besoins(EPB) puis au plan de développement villageois.

2.2. Exposé des contributions antérieures sur le problème de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées.

Pour mettre en œuvre localement une planification durable et réellement pertinente, il a été souligné en plénière au cours d'un atelier de Restitution / Réflexion Sur « Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation » Bamako, Mali : « Qu'il faut partir des situations et non pas des besoins, partir de ce que les gens font et non pas de ce qu'ils attendent ou rêvent de recevoir ».

La mobilisation des ressources au niveau communal n'obéit pas aux mêmes règles qu'au niveau village. Le guide de recherche et de mobilisation de financement du Plan de développement villageois indique à cet effet des techniques, démarches et procédures.

On appelle ressource, l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels d'origine interne, intérieure et extérieure pour réaliser une activité. On distingue pour cela trois sortes de ressources à mobiliser :

Les ressources internes au village provenant directement des résidents du village à savoir association villageoise de développement, groupement villageois, groupes de femmes, groupes folkloriques, association de jeunes, mouvement religieux, individus etc.

Les ressources externes au village provenant des fils du village vivant en dehors du village à l'intérieur et à l'extérieur du pays même dans les villages limitrophes ;

Les ressources extérieures au village provenant des structures publiques (projet et services) et privées (ONG et individus), le conseil communal et les partenaires techniques et financiers.

En ce qui concerne les ressources internes, leur mobilisation nécessite :

- L'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation des populations pour susciter leur adhésion au financement des projets identifiés par elles et pour elles en passant par :
 - L'information de bouche à oreille ;
 - L'utilisation du crieur public ;
 - L'organisation des fêtes ;
 - La tenue d'assemblées générales de village ;
 - Le recours aux associations religieuses ;
- le lancement des souscriptions volontaires ;
- le Recours aux organisations villageoises disposant des fonds de développement communautaire pour la mobilisation d'épargne notamment les groupements de femmes, de producteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, notables, l'association de football, les groupes de folklore ou de danse etc.

Par rapport aux ressources externes, le guide propose :

- le lancement des souscriptions volontaires en direction des fils du village vivant en dehors du village, à l'intérieur et à l'extérieur du pays même dans les villages limitrophes ;
- l'organisation de Zindo, sorte de fora de collecte de fonds à l'occasion de la réalisation d'une infrastructure communautaire dans le village ou quartier de ville où tous les fils résidents sont invités

- le recensement et l'invitation d'une manière spéciale les notables et commerçants natifs du village à contribuer à la mobilisation des ressources pour la réalisation de l'action projetée.

Enfin les ressources extérieures au village nécessitent une procédure en cinq étapes :

Première étape : préparation des supports de négociation avec les partenaires techniques et financiers ;

Deuxième étape : Identification des donateurs à saisir ;

Troisième étape ; prise de contact préalable des donateurs ;

Quatrième étape : préparation et transmission de la requête de financement avec les documents de négociation au donateur préalablement contacté ;

Cinquième étape : mise en place d'une organisation pour la gestion des ressources mobilisées, le suivi et l'auto-évaluation des activités.

2.3. Exposé des contributions antérieures sur le problème de l'exploitation des diagnostics participatifs et PDV par la Mairie

Selon le guide d'élaboration de PDV l'un des principes qui sous-tendent l'élaboration des PDV est celui de l'articulation du PDV avec le PDC. Il précise pour cela que les options définies dans le PDV doivent s'insérer dans les priorités communales, nationales et régionales de développement.

Le compte rendu de l'atelier de Restitution / Réflexion Sur « Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation » organisé par le CLUB DU SAHEL a proposé de

distinguer trois niveaux de planification, la planification au niveau village, celle au niveau commune et celle au niveau région.

Malheureusement, explique un rapport de l'Institut des Ressources Mondiales – World Resources Institute (WRI), Souvent, le nombre de couches et d'étapes est tronqué et la planification commence, non pas au plus bas niveau (village) mais à un niveau supérieur (tel que celui de la commune). Il en résulte le fait que les communautés locales sont exclues, leur capacité à la gestion participative n'est pas développée, et leur potentiel pour la gouvernance décentralisée en vue du renforcement de la pertinence, l'efficacité, l'adéquation, la redevabilité et la transparence de la prise de décision n'est pas effectif.

Or, selon le compte rendu d'atelier sus cité, c'est dans le village que se retrouvent les acteurs les plus dynamiques, les personnes, les associations, la communauté villageoise en tant que telle. Les priorités et les orientations sont définies par l'assemblée villageoise pour ce qui concerne les actions à l'échelle villageoise. Cela débouche sur une planification villageoise. Celle-ci est communiquée au conseil communal qui est invité à réagir pour les aspects qui touchent ses compétences ou qui concernent la cohérence inter villageoise à l'échelle communale.

Au niveau de la commune, il peut y avoir des débats contradictoires et des négociations car plusieurs villages peuvent entreprendre dans des domaines complémentaires ou concurrents. Il en résulte un plan communal en harmonie avec les objectifs, les ressources, les moyens. Par la suite, il est important de vérifier s'il y a plus ou moins harmonie avec les politiques régionales ou nationales.

Le conseil communal renvoie le feed-back des débats aux communes et organise éventuellement leur concertation si des aspects doivent être coordonnés ou priorisés.

Dans ce schéma, il est intéressant de constater que ce sont les villages qui ont l'initiative : on valorise (encourage) l'action et les prises d'initiatives au niveau villageois. La planification communale s'appuie sur une démarche (logique) remontante et harmonisante. Cela n'empêche évidemment pas le conseil communal d'avoir ses propres idées et initiatives, mais dans une logique de complémentarité de ce que les villages font déjà. La planification communale constitue une sorte de carrefour où les planifications villageoises se croisent et, idéalement, s'interfécondent. Dans un tel schéma, il est plus facile de mettre en œuvre un mécanisme de solidarité ou de mutualité entre les villages membres d'une même commune.

Les participants ont avancé d'autres idées qui vont dans le même sens :

- Identifier l'existant, tant au niveau villageois que communal, dans le but de bâtir sur ce qui existe déjà et qui est déjà dynamique.
- L'élaboration de plans communaux s'appuie sur les plans villageois qu'ils complètent là où l'échelle villageoise est dépassée. Les plans communaux résultent ainsi davantage d'une mise en cohérence (en relation) des plans villageois.
- Pour harmoniser les différentes activités, il faut les identifier au niveau des villages qui composent la commune. Il faut en même temps identifier les acteurs qui "portent" ces activités.

Par ailleurs il ne s'agit pas seulement des acteurs locaux. L'analyse proposée par le groupe de réflexion sur « Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation » a abouti à une longue liste regroupant la plupart des acteurs pertinents à l'échelle locale et communale :

- Echelle locale
 - Les chefs de famille,

- Les chefs de quartiers,
- Les chefs de villages,
- Les conseillers villageois ou de quartier,
- Les conseils de village ou de quartier,
- Les organisations traditionnelles,
- Les chefs coutumiers,
- Les chefs de fractions (transhumants),
- Les associations villageoises ou inter villageoises,
- Les GIE,
- Les ONG,
- Les bureaux d'études,
- Les opérateurs économiques,
- Les corps de métiers,
- Les personnalités influentes,
- Les projets,
- Les ressortissants à l'étranger ou ailleurs dans le pays,
- Des partenaires extérieurs, par exemple, les villes jumelées.
 - Echelle communale
- Le conseil communal,
- Les conseillers communaux,
- Le maire,
- Le secrétaire général,
- Les services communaux,
- Les services techniques déconcentrés,

Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude

Elle s'articulera autour de deux points à savoir : dimension empirique et dimension théorique.

I- DIMENSION EMPIRIQUE

Elle nous conduira successivement à déterminer :

- ✓ L'objectif, le cadre et les techniques de collecte des données ;
- ✓ La technique de dépouillement et l'outil statistique de présentation des données.

1.1. l'objectif, le cadre et les techniques de collecte des données

1.1.1.L'objectif de la collecte des données

Les données collectées nous permettent de vérifier les différentes hypothèses formulées précédemment. Ainsi, d'une manière spécifique, les données nous permettront de voir si :

- ✓ le faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV est dû à l'insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise ;
- ✓ l'insuffisance dans la stratégie de mobilisation des ressources se trouve à la base de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées ;
- ✓ l'insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale explique le faible niveau d'exploitation par la Mairie des EPP/ EPB des communautés dans la commune de Natitingou.

1.1.2.Cadre et techniques de collecte des données

La Commune de Natitingou constitue le cadre de déroulement de notre étude. Les techniques de collecte de données utilisées sont au nombre de trois (03) :

- ✓ revue documentaire ;
- ✓ entretiens sommaires pour nous apporter des éléments d'appréciation sur nos hypothèses ;
- ✓ enquêtes de terrain.

1.2. La technique de dépouillement et l'outil statistique d'analyse des données

Nous avons procédé à un dépouillement manuel des différents questionnaires d'enquête. Les résultats ont été analysés en effectuant des tris à plat et tris croisés.

II- DIMENSION THEORIQUE

2.1. Approches théoriques par rapport aux différents problèmes spécifiques

L'approche théorique retenue pour la résolution du problème du faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV repose sur l'identification des différentes sortes d'appuis techniques financiers et réglementaires nécessaires à la bonne diffusion des EPP/EPB et PDV.

L'approche théorique retenue pour la résolution du problème l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées repose sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre d'un plan de développement local. On mettra l'accent sur les différentes sortes de ressources et les techniques utilisées pour leur mobilisation.

L'approche théorique retenue pour la résolution du problème de l'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie repose sur la détermination des acteurs clés et de leurs rôles dans le processus l'élaboration d'un plan de développement villageois.

2.2. Vérification des hypothèses

Après l'analyse des données, nous avons recherché la vérification des hypothèses que nous avons établies. Pour les premières et troisièmes hypothèses, les causes qui se révéleront conformes aux opinions émises par la majorité des enquêtés à hauteur de 60% seront retenues. La technique utilisée sera celle de la moyenne des pourcentages. Par contre pour la deuxième hypothèse, le seuil de décision à atteindre est au moins de 30%.

Après avoir mis en place une méthodologie pour la présente étude, il convient de collecter les données pouvant faciliter la vérification de nos hypothèses.

Section 2 : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux conditions de mise en œuvre

Nous procédons d'abord à la collecte des données, ensuite la vérification des hypothèses, enfin nous donnerons des approches de solutions ainsi que leurs conditions de mise en œuvre.

Paragraphe 1 : De la collecte des données à la vérification des hypothèses

I- COLLECTE DES DONNEES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Pour réussir nos travaux sur le terrain, la collecte des données a nécessité une préparation.

1.1. La préparation de la collecte

Il s'est agi de constituer l'échantillon à interroger puis de choisir les techniques de collecte de données. C'est après cela que nous avons élaboré les questionnaires et guide d'entretien préalablement soumis à

l'appréciation du tuteur de stage, en l'occurrence le S-FGB du SEP, et au Directeur du mémoire.

1.2. Collecte proprement dite

Suivant les techniques de collecte retenues ci-dessus la collecte des données s'est faite comme suit :

Etape 1 : La revue documentaire

Elles portent sur les rapports d'évaluation participative de la pauvreté et des besoins, les plans de développement villageois des communautés que nous avons ciblées, la collecte d'ouvrages généraux, des rapports d'évaluation du SEP, des rapports d'évaluation de l'état d'avancement des travaux de mise en place de sous projets, les articles et comptes rendus de réunions, les mémoires soutenus sur la planification du développement local. Nous avons pu avoir ces documents non seulement au sein du SEP, mais aussi dans les centres de documentations et bibliothèques tels que :

- La Bibliothèque Patrick VIEYRA de l'ENAM,
- Le centre de documentation du MDGLAAT,
- Le centre de documentation de l'ANCB,
- Le centre de documentation de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH),
- Le Centre Informatique de Recherche et de Formation (CIRF) pour les recherches sur INTERNET.

En plus des mémoires, monographies et revues, consultés, nous avons eu recours au cours reçu lors de notre formation à l'ENAM, aux textes de lois sur la décentralisation, et aux documents élaborés par la Mission de

Décentralisation, et aux documents internes du SEP-PNDCC, aux documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Etape 2 : Les entretiens

Ils se sont déroulés sur la base d'un guide d'entretien avec le Spécialiste de Formation en Gestion à la Base du SEP, le chef du service Développement et Planification, l'ADC de la commune, les chefs de villages et chefs d'arrondissement concernés par les villages que nous avons sélectionné.

Etape 3 : Enquête de terrain

A l'aide de questionnaires d'enquête nous avons recueilli des données auprès d'un échantillon raisonné de 30% des 39 villages ciblés par le PNDCC dans la commune de Natitingou, soit 12 ADV de 8 personnes chacune. La technique ainsi utilisée est donc celle de l'enquête par sondage.

Nos questions ont été de type ouvert et fermé et sont adressées aux membres d'ADV des villages de Koudengou, Péporyakou, Yètapo, Tagayé, Tignanpéti, Kouaterna, Kouaba, Perma ; les élus locaux, les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE), les ADC, CTMO, APDC.

1.3. Difficultés rencontrées

La collecte ne s'est pas déroulée exactement comme nous l'avions envisagée. Les premières difficultés qui se sont présentées à nous étaient celles relatives au temps imparti pour la réalisation des enquêtes, et la disponibilité des personnes que nous devrions rencontrer.

En outre, nous nous sommes retrouvés confronté aux difficultés d'accessibilité des ADV. Pendant nos enquêtes, nous avons été confrontés à des difficultés de mobilisation des populations. Par ailleurs,

les populations s'expriment pour la plupart en langues locales. De plus, les membres d'ADV étant en majorité analphabètes, nous avons dû converser avec eux en langues locales à savoir le Ditamari et le Waama.

Les limites des données de l'enquête sont liées à la marge d'erreur due à la négligence de certains enquêtés, qui ont répondu de manière expéditive au questionnaire. Précisons tout de même que ces limites n'affectent pas la fiabilité de l'analyse de nos résultats.

II- DE L'ANALYSE DES DONNEES A LA VERIFICATION DES HYPOTHESES

Nous mettrons en exergue les enquêtes réalisées, les résultats obtenus à travers leur présentation et leur analyse pour la vérification des hypothèses formulées ci-dessus.

2.1. Présentation et analyse des données

Les réponses attribuées aux questionnaires et guide d'entretien sont consignées dans les tableaux et analysées.

2.1.1. Données concernant le problème de faible diffusion des EPP/EPB et PDV

Ce problème de faible diffusion des EPP/EPB et PDV est contenu dans la question N⁰1 du guide d'entretien, à savoir : « Qu'est ce qui selon vous serait à la base du faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV par les autorités villageoises ? »

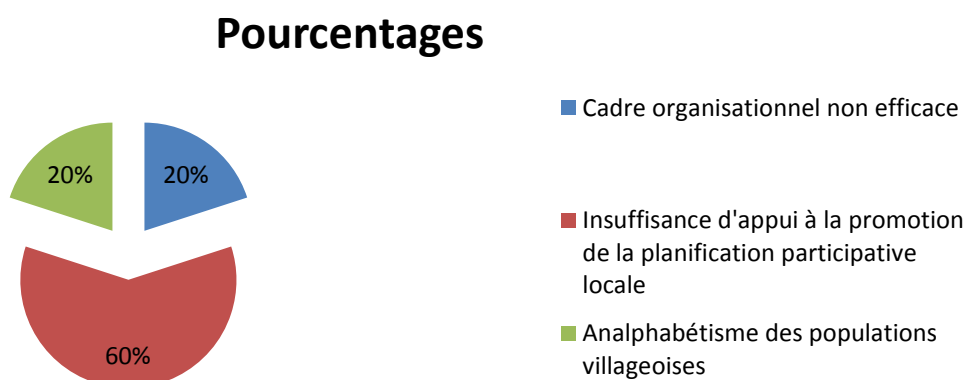
Les réponses obtenues sont les suivantes :

Tableau 3 : Données sur les causes probables de la faible diffusion des EPP/EPB et PDV

REPONSES OBTENUES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
Cadre organisationnel non efficace	4	0,2	20%
Insuffisance d'appui à la promotion de la planification participative locale	12	0,6	60%
Analphabétisme des populations villageoises	4	0,2	20%
Total	20	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Graphique 1 : Données du tableau 3



Le tableau 3 fait observer que la cause probable du faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV serait l'insuffisance de promotion de la planification participative locale. Mais il nous faut d'abord confronter les réponses obtenues avec celles qui suivent avant de poser ce diagnostic.

Tableau 4 : Données collectées sur la motivation des organes de diffusion des EPP/EPB et PDV

Q N0	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.1	Oui	8	0,08	8%
	Non	88	0,92	92%
	Total	96	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Du tableau 4, il ressort que 92% des personnes interrogées estiment que les personnes en charge de la diffusion des EPP/EPB et PDV ne sont pas suffisamment motivées.

De nos entretiens avec l'ADC, il ressort également que les personnes ressources identifiées pour relayer l'information au niveau village et à l'extérieur ont souvent besoin d'être motivés. Malheureusement, l'enveloppe financière qui lui est allouée ne permet pas de les satisfaire. De plus, il est le seul ADC à superviser toute la commune de Natitingou. Pour cela il n'arrive pas à assurer convenablement le travail de conseiller technique au profit des communautés à sa charge.

Tableau 5 : Données sur les structures d'appui de la planification villageoise

Q N ⁰	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.2	PNDCC	96	1	100%
	AUTRES	00	00	00%
	Total	96	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

D'après le tableau 5, le PNDCC est la seule structure qui appuie les communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement villageois. Rappelons également que le PNDCC à lui seul intervient dans 1515 villages sur environ 3500 que compte le Bénin.

Tableau 6 : Récapitulation des statistiques sur les questions 1.3 ;1.4 ;2.1

Q N ⁰	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.3	Oui	22	0,23	23%
	Non	74	0,77	77%
	Total	96	1	100%
1.4	Oui	11	0,11	11%
	Non	85	0,89	89%
	Total	96	1	100%
2.1	Oui	05	0,28	28%
	Non	13	0,72	72%
	Total	18	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Du tableau 6, on retient que 77% des personnes interrogées pensent que l'appui du PNDCC n'est pas suffisant pour une bonne diffusion des EPP/ EPB et PDV. De plus, 89% des personnes interrogées estiment que la Mairie de Natitingou ne contribue pas à la diffusion des EPP/EPB et PDV. Enfin, selon 72% des personnes interrogées, le cadre législatif en vigueur ne se prête pas à une bonne diffusion des EPP/EPB et PDV.

Tableau 7 : Appréciation du soutien à la promotion de la PPL

Q N0	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
2.2	Nul	12	0,66	66%
	Bonne	3	0,17	17%
	Très bonne	3	0,17	17%
	Total	18	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Les résultats obtenus au niveau du tableau 7 confirment bien celles obtenues au tableau 3 car 66% des personnes interrogées pensent effectivement que la qualité de la promotion de la PPL au profit des villages est nulle.

2.1.2. Données concernant le problème d'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées.

A partir du guide d'entretien, la question suivante a été posée pour apprécier l'hypothèse concernant ce problème : « Qu'est ce qui justifie d'après vous l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées ? ».

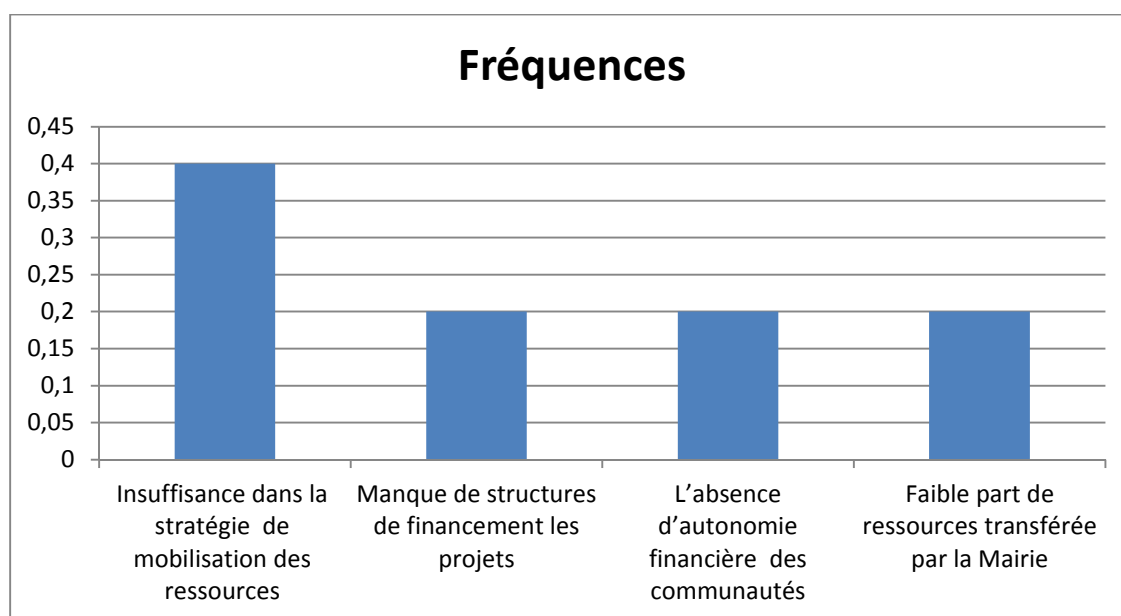
Les réponses obtenues sont les suivantes :

Tableau 8 : Données sur les causes probables de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées.

REPONSES OBTENUES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
Insuffisance dans la stratégie de mobilisation des ressources	8	0,4	40%
L'absence d'autonomie financière des communautés	4	0,2	20%
Manque de structures de financement les projets	4	0,2	20%
Faible part de ressources transféré par la commune	4	0,2	20%
Total	20	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Graphique 2 : Données du tableau 8.



Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Le graphique 2 illustre que la cause la plus proche de l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées pourrait être l'insuffisance dans la stratégie de mobilisation des ressources. En effet 40% des personnes interrogées ont répondu en faveur de cette cause. Il reste que la suite de nos analyses nous permette de confirmer ou d'infirmier cette position.

Tableau 9 : les différentes techniques de mobilisation des ressources internes et externes.

Q N ⁰	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.5	Cotisations (espèces)	45	0,47	47%
	Apport en nature	51	0,53	53%
	Tontine de groupe et autre	00	00	00%
	Total	96	1	100%
1.6	Oui	9	0,1	10%
	Non	87	0,9	90%
	Total	96	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Les techniques de mobilisation des ressources la plus utilisée au niveau interne des villages sont l'apport en nature et la cotisation sollicitées par le chef de village et son équipe auprès de ses administrés. Les tontines de groupe et autres formes ne sont pas utilisées. Mais notons que l'ensemble de ces deux techniques réunies ne permet pas aux communautés de faire face à la contrepartie exigée par les partenaires pour le financement des sous projets. Selon nos entretiens avec le chef service développement local et planification de la Mairie, le complément

de la contrepartie à mobiliser est souvent débloqué par la Mairie pour permettre à la communauté de bénéficier du sous projet concerné.

Par ailleurs, nous constatons qu'on fait à peine appel aux natifs du village vivant à l'extérieur pour leurs contributions.

Tableau 10 : Données sur l'existence des groupes d'entraide et de prestation de service

Q N ⁰	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.7	Oui	8	0,08	8%
	Non	88	0,92	92%
	Total	96	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Du tableau on peut comprendre que les communautés ne sont sollicitées que par des contributions individuelles en espèce ou en nature, du moment où seulement 8% des personnes interrogées on répondu qu'il existe dans les villages des groupes d'entraide et de prestation de services. En effet l'existence de ce genre de groupe et d'initiatives entrepreneuriales solidaires constitue une véritable source de financement qui prépare la communauté à faire face à d'éventuelles dépenses allant dans l'intérêt de tout le village.

Tableau 11 : Données sur l'aide à la mobilisation des ressources

Q N ⁰	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
2.3	Faible	4	0,22	22%
	Moyenne	8	0,44	44%
	Forte	6	0,33	33%
	Total	18	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Il est vrai que la Mairie et les services déconcentrés de l'Etat apportent leur contribution en faveur de la mobilisation des ressources au profit de la communauté. Cela s'explique à travers le tableau 11 qui démontre que pour 77% des personnes interrogées, l'aide à la mobilisation des ressources au profit des villages est au moins passable. Mais force est de constater que malgré cet effort, le problème d'insuffisance des ressources locales perdure. Beaucoup reste donc à faire au niveau des communautés elles-mêmes qui doivent considérer l'aide comme un moyen d'acquérir progressivement leur indépendance, pour ne pas rester d'éternels assistés.

Tableau 12 : Données sur le suivi évaluation des PDV

Q N°	REPNSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.8	Aucun suivi	82	0,85	85%
	Tous les deux ans	14	0,15	15%
	Chaque fin d'année	00	00	00
	Total	96	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Du tableau 12 nous pouvons constater qu'il n'existe vraiment pas de suivi des PDV élaborés pour une période de cinq ans. Dans cette situation, les partenaires et les populations ne sont pas suffisamment informés de l'état d'avancement des projets qu'ils ont décidé en commun. De la même manière, ces derniers ne seront pas motivés à continuer par contribuer de quelque manière que ce soit.

Tableau 13 : Données sur les stratégies de mobilisation des ressources extérieures aux villages.

Q N°	REPOSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.9	Oui	96	1	100%
	Non	00	00	00%
	Total	96	1	100%
1.10	Oui	27	0,28	28%
	Non	69	0,72	72%
	Total	96	1	100%
1.11	Oui	00	00	00%
	Non	27	1	100%
	Total	27	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Le tableau 13 nous indique d'abord qu'il n'existe pas dans les villages, des personnes capables de monter des projets fiables, pertinents à soumettre au financement des institutions de crédit. De plus, seulement 28% des personnes interrogées ont répondu que des démarches de négociation ont été entreprises à l'endroit d'autres partenaires en dehors du PNDCC. Malheureusement, lors de ces négociations les présidents d'ADV n'ont jamais été impliqués. Dans ce cas, comment veut-on obtenir un financement quand on ne met pas en confiance le partenaire ?

2.1.3. Données concernant le problème de faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie

La question relative à ce problème dans le guide d'entretien est : « Qu'est ce qui explique selon vous faible niveau d'exploitation des EPP/EPB/PDV par la Mairie dans la commune de Natitingou ».

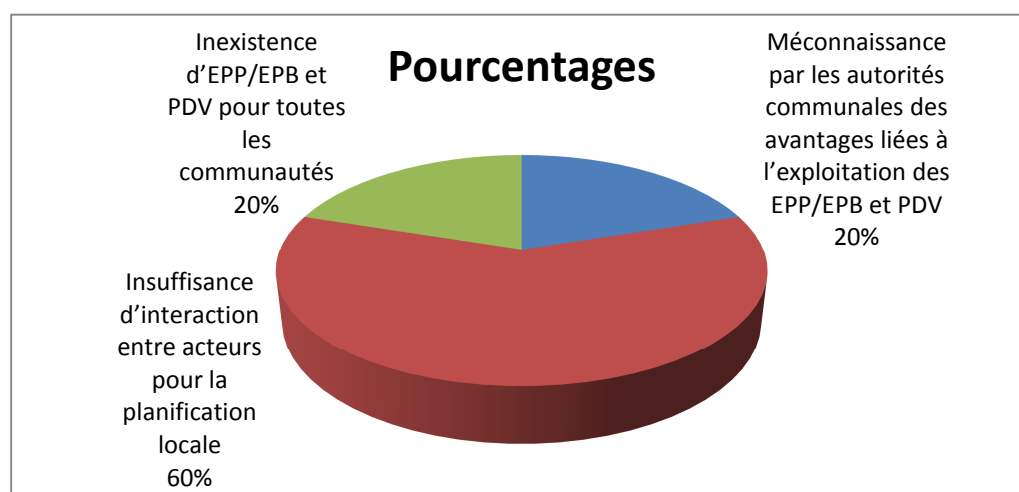
Les réponses obtenues ont été les suivantes :

Tableau 14 : Degré de pertinence des causes probables du faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie

REPONSES OBTENUES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
Méconnaissance par les autorités communales des avantages liés à l'exploitation des EPP/EPB et PDV	4	0,2	20%
Insuffisance d'interaction entre acteurs pour la planification locale	12	0,6	60%
Inexistence d'EPP/EPB et PDV pour toutes les communautés	4	0,2	20%
Total	20	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Graphique 3 : Données du tableau 14



Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Nous pourrions dire à la lecture du tableau 14 et du graphique 3 que le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie serait dû à l'insuffisance d'interaction entre les acteurs de la planification locale. Mais nous avons le devoir de pousser plus loin nos analyses pour confirmer ou réfuter cette hypothèse.

Tableau 15 : Données sur le niveau atteint par le diagnostic réalisé à l'occasion du PDC.

Q N°	REPONSES	EFFECTIF	FREQUENCE	POURCENTAGE
1.12	Niveau village	4	0,20	20%
	Niveau arrondissement	16	0,80	80%
	Total	20	1	100%

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

Du tableau 15 nous comprenons que 80% des personnes interrogées estiment que le diagnostic réalisé à l'occasion des PDC n'atteint pas le niveau village. Par contre, seulement 20% considèrent que les acteurs au niveau village sont impliqués.

Par ailleurs, au cours de notre entretien avec l'ADC, nous avons cherché à savoir les différents acteurs impliqués dans le processus de planification villageois. Les réponses obtenues sont dans le tableau ci-après

Tableau 16 : les différents acteurs impliqués dans l'élaboration des PDV.

Les acteurs impliqués
Les chefs de famille
Les chefs de quartiers
Les chefs de villages
Les conseillers villageois ou de quartier
Les conseils de village ou de quartier
Les organisations traditionnelles
Les chefs coutumiers
Les chefs de fractions (transhumants)
Les associations villageoises ou inter villageoises
Les GIE
Les ONG
Les bureaux d'études
Les opérateurs économiques
Les corps de métiers
Les personnalités influentes

Source : Résultat de nos enquêtes. Décembre 2010.

D'après le tableau 16, presque tous les acteurs à l'échelle locale sont impliqués. Ceci est de nature à garantir une expression réelle des besoins de la communauté.

2.2. Vérification des hypothèses et synthèse du diagnostic

✓ Vérification de l'hypothèse n°1

Selon la fiche technique NT3, le rapport du diagnostic participatif doit être finalisé et mis à la disposition de toutes les institutions (Gouvernement, bailleurs de fonds) impliquées dans l'EPP. Cette mise à disposition peut se faire dans le cadre d'atelier, de colloque ou par la publication des résultats à travers les radios locales, les affiches etc. Ceci nécessite non seulement des moyens financiers mais également un cadre réglementaire et législatif adéquat. Or, comme l'indiquent nos précédentes analyses, les organes capables de relayer l'information sur les EPP/EPB et PDV ne sont pas motivés. De plus, ni la Mairie ni l'Etat central ne prévoit des règles susceptibles de faciliter la bonne diffusion des EPP, EPB et PDV.

En considérant que 60% des personnes ont accepté la cause identifiée et que 40% sont contre, nous pouvons dire que l'insuffisance d'appui à la promotion de la planification villageoise est bien à la base du faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV. L'hypothèse 1 est donc vérifiée.

✓ Vérification de l'hypothèse n°2

Au total, les tableaux 9 et 10 nous permettent de dire que la mobilisation des ressources internes et externes est passable. Heureusement que la Mairie fait de son mieux pour aider les communautés à payer la contrepartie demandée par les bailleurs. Mais le vrai problème réside dans la mobilisation des ressources extérieures qui contribuent à près de 90% dans le financement des PDV. Or d'après les tableaux 12 et 13 les

cinq étapes recommandées par le guide de recherche et de mobilisation de financement du Plan de développement villageois, ne pourront être correctement respectées. Dans cette situation, et ayant atteint et dépassé le seuil de décision retenu pour la validation des causes réelles (voir tableau 8) l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées est effectivement dû aux insuffisances notées dans les stratégies de mobilisation retenues. L'hypothèse 2 se trouve alors être vérifiée.

✓ **Vérification de l'hypothèse n°3**

La planification communale s'appuie sur une démarche remontante et harmonisante. D'où la nécessité de prendre en compte les plans de développement villageois pour nourrir le plan de développement communal. Il en est donc indispensable que la Mairie et les communautés se complètent mutuellement dans leur processus de planification. Mais au regard de la liste des acteurs retenus dans la revue de littérature et des différentes catégories de personnes réellement impliquées dans la planification villageoise (tableau 14), on remarque clairement une non implication des acteurs communaux.

De son côté, la Mairie de Natitingou implique faiblement les acteurs au niveau village lors de l'élaboration des PDC (confère tableau 15). Ceci fait qu'il n'existe pas un pont (interaction) entre les acteurs au niveau village et ceux au niveau communal lors de la planification et par conséquent les EPP/EPB et PDV issus de la planification villageoise n'influencent guère la planification communale.

Par ailleurs, conformément à la moyenne des pourcentages retenue pour la validation des causes réelles et aux résultats du tableau 14, nous

pouvons dire que le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV s'explique par l'insuffisance d'interaction entre les acteurs pour la planification locale. L'hypothèse 3 est donc confirmée.

Paragraphe 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre

I- APPROCHE DE SOLUTIONS

Au terme de nos analyses, il convient de faire des propositions de solutions visant à l'éradication des causes des différents problèmes spécifiques identifiés.

1.1. Approches de solutions relatives au problème du faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV

Concernant ce problème, les approches de solutions sont :

- ✓ La planification du processus par la Mairie, afin que le contenu des documents de planification (EPP/EPB et PDV) soit versé dans les PDC. Ceci permettrait ainsi de réaliser au profit de la commune d'énormes économies, une harmonie entre planification villageoise et planification communale ainsi qu'un gain de temps.
- ✓ L'augmentation du nombre des ADC afin de mieux encadrer les communautés ;
- ✓ L'allocation par le PNDCC d'un forfait aux ADC, ce qui permettra de prendre en charge les frais d'entretien et de motivation des personnes ressources identifiées dans le cadre de l'appui ;
- ✓ L'implication de l'Etat dans la diffusion des EPP/EPB et PDV à travers l'adoption des textes en matière de planification villageoise pour amener les communautés à élaborer leurs PDV et

à le diffuser vers toutes les structures impliquées dans le développement du village;

- ✓ Promouvoir l'installation et le fonctionnement des radios de développement communautaires à travers les quelles élus locaux pourraient communiquer facilement aussi bien les acteurs internes qu'externes.
- ✓ Publier sur le site de l'association des communes du Bénin, les documents de planification des différentes communautés.

1.2. Approches de solutions relatives au problème d'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées

Les approches de solutions proposées à ce problème sont :

- ✓ L'ADV peut à travers des correspondances ou tout autre moyen adapté, solliciter à l'avance les populations vivant dans les villages ainsi que les natifs vivant à l'extérieur pour leurs contributions de toute nature pour la mise en œuvre des projets identifiés ;
- ✓ L'organisation de la communauté peut en groupes solidaires d'entraide et prestataire de service ; ceci aura l'avantage d'avoir des ressources et de vite participer à la contrepartie des différents bailleurs ;
- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre des sous-projets en tenant compte des spécificités des partenaires techniques et financiers. Ceci permettrait à ces derniers, de continuer par avoir confiance aux communautés ainsi qu'aux élus locaux ;
- ✓ L'appui de la Mairie, pour toute initiative pouvant faciliter la mobilisation des ressources au profit des communautés en les

aidant réellement à trouver des partenaires pour l'atteinte de leurs objectifs ;

- ✓ Pour une meilleure participation des populations dans le cadre de l'élaboration du plan de développement local et de la mise en œuvre des programmes et projets de développement qui en découleront, les élus locaux devraient faire preuve de bonne gouvernance dans la gestion des affaires locales.
- ✓ Pour faciliter l'esprit associatif, il faudrait animer une séance de travail avec les délégués de quartier / chefs de village et les associations existantes pour structurer des associations de développement pour chaque quartier ou village. Ensuite au niveau transversal, il faudra que les populations mettent en place un réseau de développement communautaire. Enfin, un comité de pilotage sera formé pour assurer la gestion du PDV.

1.3. Approches de solutions relatives au problème de faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie

Pour ce problème nous avons identifié les solutions suivantes :

- ✓ La prise en compte des besoins des communautés par la Mairie, en les inscrivant aussi bien dans le PDC que dans le budget communal ;
- ✓ L'implication de l'Etat dans la prise en compte des résultats obtenus à l'issue du diagnostic participatif, afin d'apporter son soutien à la communauté ;
- ✓ L'exigence par l'Etat et les partenaires financiers que le sous-projet pour lequel ils apportent leur soutien financier figure non seulement dans le PDC mais également dans un PDV ;

- ✓ Le renforcement des relations entre la Mairie, la communauté et le PNDCC pour permettre l'harmonisation entre la planification communale et la planification au niveau village ;
- ✓ Une partie du Budget communal destiné à l'élaboration et la mise en œuvre du PDC devrait être versé au niveau des ADV pour leur permettre de faire leur diagnostic participatif.
- ✓ L'élaboration par la mairie d'une feuille de route retraçant dans chaque secteur, la politique de l'Etat central, afin que les documents issus de la planification au niveau village soient facilement exploitables.

II- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

L'éradication effective des causes qui sont à la base des différents problèmes spécifiques identifiés à travers les solutions envisagées suppose la réalisation de certaines conditions :

- ✓ Il faudrait donc évoluer d'une planification d'activités vers une planification de stratégies, c'est autant l'affaire des villageois que de leurs partenaires ;
- ✓ Le PDV ne sera adopté que si le conseil communal le vise. C'est-à-dire que le conseil communal analyse les aspects qui touchent ses compétences ou qui concernent la cohérence inter villageoise à l'échelle communale ;
- ✓ Pour que les PDV puissent être exploités par les communes, il faudrait qu'ils soient élaborés avant le PDC et que leur durée tienne dans la durée prévue pour l'exécution du PDC ;

- ✓ Il faudrait généraliser l'élaboration des PDV à toutes les communautés dans la commune. Ceci nécessite la prise de textes complémentaire sur la décentralisation au Bénin ;
- ✓ Envisager à long terme l'autonomisation des communautés en leur permettant de se doter d'un budget propre et d'assurer elles-mêmes la gestion de leurs affaires. En effet, un plan de développement doit prévoir non seulement les principales aspirations des populations mais aussi les moyens pouvant permettre leur réalisation ;
- ✓ Encourager les bailleurs de fonds pour que le PNDCC qui tire vers sa fin puisse connaître un renouvellement, afin d'accompagner les communautés à travers la méthode d'apprentissage par la pratique ;
- ✓ La formation du personnel existant ou la dotation de la Mairie de Natitingou en personnel qualifié. La bonne gouvernance de la commune et partant des communautés dépend surtout de la qualité de son personnel ;
- ✓ L'analyse de la dynamique associative au niveau des quartiers de ville et villages et la proposition des solutions pour assurer une participation et une appropriation des actions par les bénéficiaires ;

CONCLUSION

Avec la création des communes au Bénin, il y a eu nécessité de décliner les grandes orientations de l'Etat en programmes et projets qui seront, contenus dans les plans de développement communaux et plans de développements villageois. Dans une communauté où interviennent différents partenaires avec chacun des objectifs différents l'importance des plans de développements villageois n'est plus à démontrer. Ils ont permis entre autres d'harmoniser le développement, de responsabiliser les communautés de valoriser les potentialités locales etc. Même si la mise en œuvre des PDV est une expérience encore récente, la plupart des acteurs de développement s'accordent à reconnaître les problèmes qui entravent l'appropriation de la planification locale.

De façon spécifique, notre étude a consisté à nous pencher d'abord sur le faible niveau de diffusion des EPP/EPB et PDV. Ensuite nous nous sommes intéressés à l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées. Enfin, nous nous sommes posé des questions sur le faible niveau d'exploitation des EPP/EPB et PDV. A la suite de notre diagnostic, il ressort que ces problèmes sont respectivement dus à l'insuffisance de l'appui à la promotion du développement local, aux insuffisances constatés dans les stratégies de mobilisation des ressources et à l'insuffisance d'interaction entre les acteurs de la planification villageoise.

Pour apporter notre contribution à la résolution de ces problèmes, nous avons fait des approches de solutions, leurs conditions de mise en œuvre en vue de permettre une meilleure appropriation de la planification participative locale.

Compte tenu alors du fait que le village ne dispose ni de personnalité juridique ni d'autonomie financière, l'essentiel de nos recommandations ont consisté à inviter d'une part l'Etat central et la mairie à faire du PDV un instrument officiel d'expression des besoins des populations. D'autre part les communautés elles-mêmes doivent faire preuve d'initiative pour mobiliser les ressources internes et externes. En ce qui concerne les ressources extérieures, il serait indispensable de mettre en confiance les partenaires techniques et financiers et de préparer des sous-projets répondant à leurs spécificités.

BIBLIOGRAPHIE

➤ **Textes législatifs et réglementaires**

- **Loi n°90-032 du 11 décembre 1990**, portant Constitution de la République du Bénin ;
- **Loi n°97-028 du 15 janvier 1999**, portant organisation de l'Administration territoriale de la République du Bénin
- **Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999** portant organisation des communes en République du Bénin. Article 84
- **Décret N°2004-476 du 27 Août 2004** portant création, attributions, composition et fonctionnement du CNDCC
- **l'Arrêté N°61-3/04/MCN/SG/SGA/SA du 26 janvier 2006** portant création, organisation, fonctionnement des bureaux des services de la mairie.

➤ **Ouvrages et autres documents**

- **DE LEENER Philippe**, 1998, Compte rendu de l'atelier de Restitution / Réflexion Sur « Planification locale, développement local, gestion de l'environnement et décentralisation », Bamako, Mali ;
- **DIALLO Papa Férou**, 2010, cours sur Le diagnostic institutionnel participatif dynamisateur, CESAG, Dakar Sénégal ;
- **Echos des communes** « 1515 villages ciblés par le PNDCC pour la période 2005-2009 » ;
- **Rapport** « d'évaluation participative de la pauvreté/ évaluation participative des besoins » Association de développement de KOUATERNA
- **Association de développement Kouaterna** Février 2006, « Plan de développement villageois de KOUATERNA,;
- **PNDCC**, Info Trimestriel d'information au service du développement local N°1, 2 et 3.
- **Guide** sur la révision des PDC incluant le DCC ;
- **Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune de Natitingou 2006-2021** ;

- République du Bénin 2005, Manuel d'exécution du **PNDCC**, Volume 1 et 3 ;
- **Ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi**, 1998. Plan triennal de développement à base annuelle de l'unité communautaire de développement de Gbari, Kandi.
- **HOUINSA David et AHODEKON Jules** 2003, guide pour la planification du développement communal P40
- **MCL** 1999 Guide pour l'élaboration du plan de développement communal ;
- **MDR, INRAB, DIFOV**. Novembre 1997, Module de formation sur approche participative au niveau village ;
- **MDGLAAT**, « Guide d'assistance-conseil aux communes, suivant décret N0 2007-629 du 31 décembre 2007 portant définition et modalités de mise en œuvre de l'assistance conseil aux communes ».
- **SNV**, 2000, Démarche méthodologique pour la planification locale ;
- **VICETOGBE SARL**, Mars 2010, Canevas type du plan de développement villageois ;
- **VICETOGBE SARL**, Mars 2010 « Guide de recherche et de mobilisation de financement du Plan de développement villageois »

- **Mémoires**
 - **AKPADO Laurenda** Mémoire sur « contribution des élites modernes au processus de développement des localités rurales : cas de la commune de Tori-Bossito UDTB » 2005 P6
 - **BOUKARY Débora**, Mémoire sur « la contribution des ADV au développement local de la commune de KOUANDE, 2009

- **Sites internet**
 - WWW.cmap.mr/documentation/CDBO/NT03 « Boite à outils, Note technique N° 3 « Principales séquences d'une enquête participative » 01/07/03 ;

ANNEXES

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN

1- Qu'est ce qui selon vous serait à la base du faible niveau de diffusion des EPP/ EPB et PDV par les autorités villageoises ?

.....
.....
.....
.....

2- Qu'est ce qui justifie d'après vous l'insuffisance des ressources nécessaires aux activités planifiées ?

.....
.....
.....
.....

3- Qu'est ce qui explique selon vous faible niveau d'exploitation des EPP/ EPB/PDV par la Mairie dans la commune de Natitingou ?

.....
.....
.....
.....

4- Quelles sont vos suggestions pour une bonne diffusion des EPP/EPB et PDV ?

.....
.....
.....

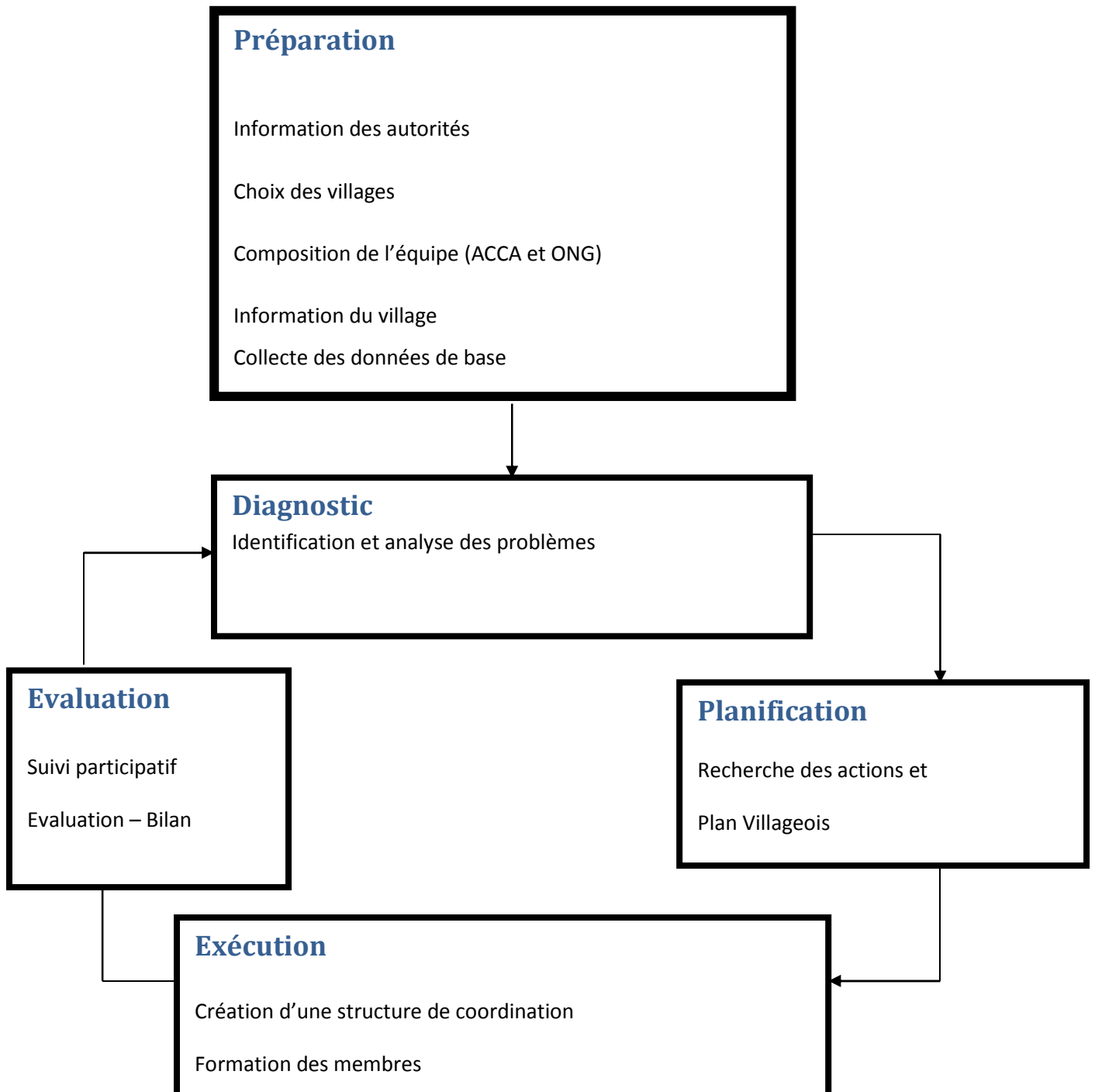
5- Quelles sont vos suggestions pour un bon financement des PDV ?

.....
.....
.....

6- Quelles sont vos suggestions pour une meilleure exploitation des EPP/EPB et PDV par la Mairie ?

.....
.....
.....

ANNEXES 2 : Les différentes étapes de la démarche de planification participative



Source Annexe 3 du manuel de procédure du PNDCC

ANNEXE 3: Evaluation participative de la pauvreté (EPP) et évaluation participative des besoins (EPB) dans le cadre de l'élaboration d'un PDV

- Comment les communautés vivent la pauvreté ?

Au sein des communautés la pauvreté se perçoit à travers :

- La difficulté d'accès à l'alimentation ;
- La difficulté d'accès à la santé (primaire, maternelle et infantile) ;
- L'enclavement des zones ;
- La difficulté d'accès à l'eau potable ;
- Le manque d'infrastructures scolaires ;
- Le manque d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie ;
- La difficulté de protection et de sauvegarde de l'environnement ;
- La difficulté pour faire face aux maladies endémiques ;
- La difficulté de création d'AGR ;
- La difficulté de prise en charge des groupes vulnérables (handicapés)

- L'évaluation participative de la pauvreté

Pour évaluer la pauvreté au niveau d'une communauté, il faut :

- Impliquer toutes les couches de la communauté à chacune des étapes ;
- Faire le profil historique (l'année des grandes sécheresses, l'année des maladies endémiques, l'année des inondations, l'année des bonnes récoltes)
- Faire la carte sociale (pour connaître la position du village par rapport aux autres villages environnants) ;
- Faire la carte de la situation de référence.

Comment réaliser la carte de la situation de référence ?

- Faire une assemblée villageoise ;
- Faire des focus groups ;
- Faire des visites de terrain ;
- Recenser les infrastructures existantes et faire la carte des ressources ;
- Recenser les concessions, particulièrement celles des groupes vulnérables ;
- Identifier les types d'organisations (éleveurs, cultivateurs etc.) ;
- Recenser les ménages très pauvres ;
- Recenser les ménages riches.

Ebaucher la carte de la situation de référence

- Faire le transect
- Faire le diagramme de Verne
- Faire la pyramide des contraintes
- Recenser les activités et leurs contraintes ;
- Etablir la pyramide pour les infrastructures communautaires ;
- Etablir la pyramide des contraintes pour les filières.

Comment réalise t- on l'évaluation participative des besoins ?

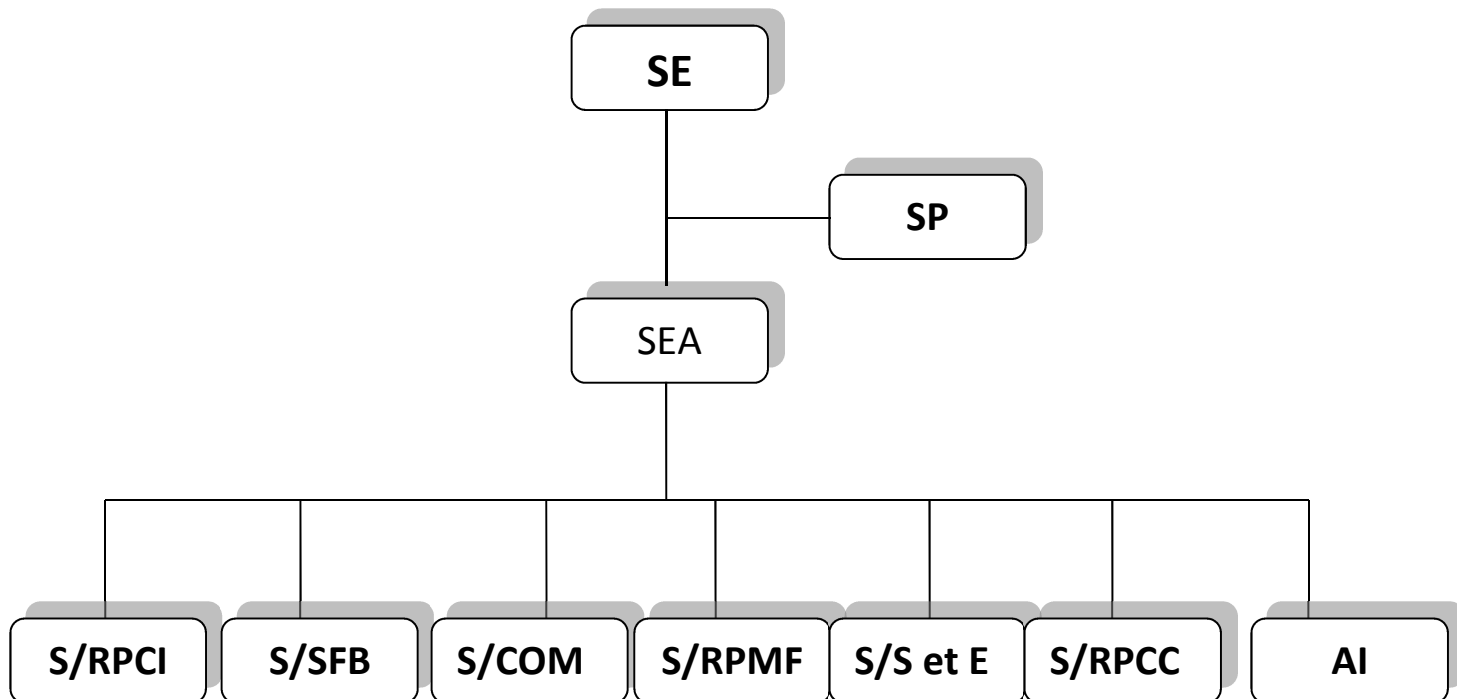
Il faut :

- Recenser les besoins des communautés ;
- Réaliser le transect pour évaluer les contraintes et potentialités du milieu ;
- Faire la carte de vision ;
- Faire la pyramide des besoins :
 - Etablir la pyramide pour les infrastructures communautaires ;
 - Etablir la pyramide des contraintes pour les filières.

Comment réalise t- on le plan de développement villageois (PDV) ?

- Elaborer le plan de développement villageois (PDV)
 - Planifier les projets retenus dans le temps et évaluer, les ressources nécessaires à leur réalisation ;
 - Vérifier si les besoins sont pris en compte par le PDC, sinon faire un plaidoyer pour qu'ils le soient.
- Mettre en place les comités techniques (CTMO et CTFC)
- Mobiliser l'apport des populations

ANNEXE 4 : Organigramme du Secrétariat Exécutif du PNDCC



Source : SEP

Légende :

SE: Secrétaire Exécutif ;

SP: Secrétariat Particulier ;

SEA: Secrétaire Exécutif Adjoint ;

S/RPRCI: Responsable du Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles ;

S/FGB: Spécialiste de Formation en Gestion à la Base ;

S/COM: Spécialiste en Communication ;

S/Set E: Spécialiste du système de Suivre Evaluation ;

S/RPCC: Responsable des Projets Communaux et Communautaires ;

S/RPMF : Responsable du Programme de Micro-Finance ;

AI : Auditeur Interne.

